



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

MISSION DE L'ASSOCIATION

L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) s'assure de la valorisation et de l'avancement de la pratique pharmaceutique en prenant appui sur les initiatives et les réalisations innovatrices de ses membres.

L'A.P.E.S. a également la responsabilité de faire progresser les intérêts professionnels et économiques de ses membres auprès des autorités compétentes.

VISION

Vision externe

NOTRE VISION EST D'ÊTRE:

- un acteur incontournable en matière de soins et de services de santé;
- une voix qui porte, amplifiée par une connaissance fine des sujets d'importance pour les pharmaciens des établissements de santé;
- ouvert sur les partenaires du domaine de la santé et de la communauté pharmaceutique;
- le leader dans l'évolution de la pratique pharmaceutique en établissement de santé;
- l'un des promoteurs clés de la spécialisation en pharmacothérapie avancée.

Vision interne

NOTRE VISION EST D'ÊTRE:

- une organisation représentative de l'ensemble de ses membres;
- l'une des organisations professionnelles les plus participatives, connectée aux réalités du terrain, très proche de ses membres;
- fiers d'appartenir à une organisation compétente, professionnelle, innovante et ouverte.

Valeurs

ÊTRE UNE ASSOCIATION:

- qui place ses membres au cœur de ses actions;
- qui prône l'intégrité et l'équité;
- qui se distingue par l'innovation;
- rigoureuse, orientée vers les résultats;
- qui favorise les échanges et construit des partenariats pour mieux remplir sa mission.

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

4



Le président,
François Paradis

La directrice générale,
Linda Vaillant

L'année 2019 a été remplie de nombreux défis à différents égards. Au-delà des dossiers à caractère professionnel ou syndical, la dernière année a aussi permis de conclure le cycle du plan stratégique de l'Association amorcé en 2016. Au terme de quatre années d'engagement continu dans des projets découpés sur les trois axes du plan stratégique, nous sommes fiers des résultats obtenus.

Retour sur une année bien remplie !

Planification stratégique 2016-2019

Reposant sur trois grands enjeux, le plan stratégique a notamment permis d'amener les pharmaciens d'établissements à réfléchir sur une offre de soins pharmaceutiques harmonisée ainsi que sur la nécessité de mesurer leurs activités cliniques.

ENJEU 1: L'urgence de définir le rôle du pharmacien d'établissement moderne et la place qu'il devrait occuper dans la nouvelle configuration du réseau

ORIENTATION 1: Adapter et harmoniser la pratique pharmaceutique au sein des établissements de santé en fonction de la nouvelle configuration du réseau

En avril 2018, l'A.P.E.S. publiait les *Recommandations sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé – Axe 1 : Soins pharmaceutiques*. Cet ouvrage important a fait l'objet de nombreuses consultations. Au-delà des membres de l'Association, les facultés de pharmacie, l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec (ACMDPQ), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) et le Collège des médecins du Québec ont également été sollicités pour émettre leurs commentaires sur ces recommandations. Aujourd'hui, cette publication sert d'assise aux travaux de tous les départements de pharmacie du Québec, visant à définir leur propre offre de soins pharmaceutiques.

De plus, au cours de l'automne 2019, les chefs de département de pharmacie et leurs équipes ont évalué les effectifs requis pour assurer un déploiement de leur offre de soins pharmaceutiques sur quelques années. Ainsi, pour la première fois au Québec, les pharmaciens d'établissements ont défini une offre de soins pharmaceutiques et un

besoin d'effectifs en utilisant la même démarche rigoureuse. Ces données permettront à l'Association de poursuivre ses activités de représentation afin que les établissements soient sensibilisés à l'importance de créer des postes et de les pourvoir pour mieux répondre aux besoins des patients en matière de pharmacothérapie.

ENJEU 2: La nécessité de mieux quantifier l'activité, l'impact et la performance des pharmaciens d'établissements

ORIENTATION 2: Quantifier l'activité, l'impact et la performance des pharmaciens et des départements de pharmacie

En 2016, l'A.P.E.S. a mis sur pied un projet audacieux qui vise à définir des indicateurs pour mesurer l'apport spécifique des pharmaciens d'établissements aux résultats cliniques. Plutôt que de se contenter d'indicateurs financiers qui mesurent les coûts en ressources humaines par jour-présence ou encore d'indicateurs de charge de travail qui calculent une volumétrie, comme le nombre d'ordonnances ou de doses servies par jour, l'A.P.E.S. a voulu miser sur la valeur réelle du travail du pharmacien en définissant des unités de mesure qui concernent les résultats obtenus par les soins directs qu'il prodigue aux patients.

Pendant plus de trois ans, le projet pilote a permis de tester la validité d'une quinzaine d'indicateurs et d'en expérimenter le mode de collecte. Six établissements (avec toutes leurs installations) ont participé au projet pilote de l'Association, soit plus de 20 % des membres. Rappelons que le rapport de la première phase des travaux avait obtenu un avis favorable de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP) quant à la rigueur de la démarche de l'A.P.E.S.

Au moment d'écrire ces lignes, le projet pilote suit son cours. La collecte se terminera le 31 mars 2020. Par la suite, un rapport final sera produit et des recommandations seront émises. À terme, l'A.P.E.S.

souhaite que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) intègre ces éléments de mesure dans ses propres outils d'évaluation de la performance des établissements. Dans l'optique d'un futur financement axé sur le patient, cette approche ne pourra qu'être gagnante tant pour le réseau de la santé que pour les patients.

ENJEU 3: La nécessité d'accentuer la visibilité de l'A.P.E.S. auprès de ses membres

ORIENTATION 3: Améliorer la visibilité de l'A.P.E.S. auprès de ses membres (actifs, associés, résidents, retraités et honoraires)

De nombreux travaux se sont intéressés à cet enjeu. Que l'on pense à la révision de l'offre de formation continue, à la présence accentuée de l'Association sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram), aux chroniques sur la reconnaissance et le rayonnement des pharmaciens d'établissements, à la Tournée du président, aux InfoWeb du président ou encore aux baladodiffusions *Trait Pharmacien*, voilà toutes sortes d'actions concrètes qui ont permis d'accroître la visibilité de l'A.P.E.S. auprès de ses membres. Ce travail se poursuit au quotidien et constituera un pilier important du prochain plan stratégique, puisque les services offerts aux membres sont un enjeu prioritaire pour l'Association.

Parallèlement aux travaux mentionnés plus haut, l'Association a aussi déployé des efforts pour soutenir les équipes de pharmaciens gestionnaires, qu'il s'agisse des chefs, des chefs adjoints ou des adjoints. Dans le contexte de la mégafusion des établissements de santé vécue en 2015, l'A.P.E.S. a dû rapidement orienter ses actions en vue d'offrir des réponses aux nombreuses questions des chefs qui devaient relever des défis importants dans une toute nouvelle structure organisationnelle. C'est ainsi que l'Association a organisé des rencontres régulières en présence et à distance avec les pharmaciens gestionnaires, en plus d'activités de formation spécifiques destinées aux gestionnaires actuels et à ceux de la relève en gestion. Ces

activités sont maintenant intégrées au calendrier régulier des activités de l'A.P.E.S.

■ Prochain plan stratégique: en route vers 2023 !

Au printemps 2019, le conseil d'administration a mandaté la direction générale pour rédiger et transmettre un appel d'offres afin de trouver une firme de consultants qui accompagnerait l'A.P.E.S. dans l'élaboration de son prochain plan stratégique.

C'est la firme-conseil SPB qui a remporté l'appel d'offres. Les travaux se sont amorcés en juin 2019 pour se conclure à la toute fin de l'année. Le nouveau plan s'inscrit en bonne partie dans la continuité du précédent, particulièrement à l'égard de l'harmonisation de la pratique. Ce dernier enjeu nécessite la production de recommandations pour les autres axes de la pratique du pharmacien d'établissement: les services pharmaceutiques, l'enseignement, la recherche et la gestion.

En outre, la rédaction de guides de pratique se poursuivra. Dans le plan précédent, les *Recommandations sur le rôle du pharmacien en oncologie dans les établissements de santé* ont été publiées en 2016. Ce document de référence comportait également des ratios d'effectifs souhaitables, modulés selon le type d'activités réalisées par le pharmacien. D'autres guides de pratique sont en cours de rédaction, notamment en infectiologie, en néphrologie, en psychiatrie et à l'urgence. L'objectif consiste à consolider les approches en vue d'assurer une harmonisation des pratiques du pharmacien d'établissement dans ces secteurs d'activités.

Les autres enjeux mentionnés dans le plan seront présentés plus en détail en 2020, après l'adoption par le conseil d'administration du plan stratégique complet.

Présentations au congrès de l'American Society of Health-System Pharmacists (ASHP) et au congrès européen Hopipharm

Compte tenu du caractère novateur du plan stratégique 2016-2019, plus particulièrement à l'égard de la démarche qui vise à uniformiser l'offre de soins pharmaceutiques au Québec, l'A.P.E.S. a eu l'occasion de présenter une affiche scientifique à Las Vegas. C'est dans le cadre de projets internationaux, lors d'une séance privée incluse au programme du *Midyear Clinical Meeting*, que madame Nathalie Marceau, conseillère aux affaires professionnelles, a eu l'occasion de présenter ce projet unique.

De même, au cours du congrès francophone sur la pharmacie hospitalière *Hopipharm* qui avait lieu à Marseille, madame Marceau a été invitée à présenter une conférence sur la démarche québécoise d'offre de soins pharmaceutiques. Sa présentation a suscité beaucoup d'intérêt de la part de nos collègues européens.

Les contacts établis lors de ces deux congrès viennent enrichir la démarche de l'Association dans ce dossier et dans d'autres enjeux.

Tournée du Président

La Tournée du président a amorcé son second cycle de trois ans en 2018, soit la durée requise pour faire le tour de tous les établissements du Québec où se trouvent des pharmaciens d'établissements. Les rencontres se font en milieu de travail et les dirigeants

de l'A.P.E.S. en profitent pour visiter certaines installations du département de pharmacie. En 2019, la Tournée s'est arrêtée dans quatre établissements de Montréal, deux de la Capitale-Nationale, ainsi qu'en Outaouais, en Gaspésie, en Chaudière-Appalaches, à Chisasibi au Conseil Cri de la Baie-James et en Abitibi-Témiscamingue.

La Tournée du président offre aussi l'occasion de rencontrer les dirigeants des établissements de santé, soit les présidents-directeurs généraux, les directeurs des services professionnels et les présidents des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens. Ces rencontres avec les dirigeants des établissements de santé permettent de discuter du rôle des pharmaciens et d'expliquer la démarche liée à l'élaboration de l'offre de soins pharmaceutiques.

7

Finalement, des entrevues réalisées avec les médias locaux permettent également de faire mieux connaître le rôle du pharmacien d'établissement et le besoin croissant de soins pharmaceutiques adaptés aux patients.

InfoWeb du président

La Tournée du président ne permettant de visiter annuellement que quelques régions ciblées, l'Association envisage de s'appuyer davantage sur les InfoWeb du président, qui auront lieu désormais au moins deux fois par année. En 2019, elles ont eu lieu le 18 juin et le 21 novembre. Ces soirées d'information, accessibles aux membres à partir de leur domicile, remportent un succès important et permettent d'informer en même temps tous les membres de l'A.P.E.S. de l'évolution des dossiers.

Politiques et lignes directrices

Le conseil d'administration de l'A.P.E.S. a adopté en 2019 une politique de gouvernance, trois politiques opérationnelles ainsi que deux politiques destinées au personnel de l'A.P.E.S.

En matière de gouvernance, la *Politique de délégation de signature pour les engagements financiers et d'utilisation de cartes de crédit corporatives* a été adoptée. Elle vise à préciser qui sont les personnes autorisées à engager des dépenses pour le compte de l'Association ainsi qu'à fixer des limites quant aux montants autorisés. Elle donne aussi les indications requises pour la gestion des cartes de crédit corporatives auxquelles certains employés ont accès.

En ce qui concerne les opérations, l'adoption d'une nouvelle politique et la mise à jour de deux autres politiques ont eu lieu en cours d'année. D'abord, la *Politique sur les honoraires et les frais remboursés dans le cadre des événements et des formations* a été élaborée et adoptée en vue de formaliser un processus qui reposait jusque-là sur des règles internes. Ensuite, la révision de la *Politique de diffusion d'offres d'emploi* a permis notamment d'inclure la possibilité pour les membres de l'A.P.E.S. d'afficher gratuitement des offres d'emploi étudiant. De plus, la *Politique de remboursement des dépenses de fonction et des jetons de présence* a été mise à jour.

Enfin, concernant le personnel de la permanence, l'adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes permet désormais de veiller au respect des lois en vigueur. De plus, en décembre dernier a eu lieu l'adoption d'une politique portant sur les heures de travail et le temps supplémentaire, qui définit les conditions de travail du personnel à cet égard.

Nomination d'un membre honoraire

Lors de l'une de ses séances, le conseil d'administration a procédé à la nomination de madame Andrée Néron à titre de membre honoraire de l'A.P.E.S. Madame Néron a œuvré principalement dans le secteur des soins palliatifs. Elle a fait partie du Regroupement de pharmaciens experts (RPE) en soins palliatifs pendant de nombreuses années. Elle a également agi à titre de rédactrice en chef de chacune des cinq éditions du *Guide pratique des soins palliatifs*, un ouvrage dont la notoriété a permis de faire rayonner les pharmaciens d'établissements. Madame Néron devient le troisième membre honoraire de l'A.P.E.S., après messieurs Roger Leblanc et Charles Fortier.

Consultations

Dans le cadre du projet de loi 31, *Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services*, l'Association a été invitée à présenter son mémoire en commission parlementaire. Forts des travaux réalisés en collaboration avec les autres organisations en pharmacie, ainsi que des nombreuses rencontres menées auprès des parlementaires concernés par le dossier, les dirigeants de l'A.P.E.S. ont présenté des propositions claires et solides visant notamment à éliminer la lourdeur des ordonnances collectives, et ainsi, à mieux utiliser l'expertise des pharmaciens d'établissements pour des soins directs aux patients. L'A.P.E.S. a promu la pratique avancée et mis de l'avant la volonté d'obtenir davantage d'autonomie pour les pharmaciens d'établissements.

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude du projet de loi 37, *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec*, l'Association a rédigé et

transmis à la Commission des finances publiques un mémoire faisant état du caractère distinct des achats de médicaments. En outre, dans la foulée du vaste regroupement des achats de toutes les fournitures au Québec, souhaité par le gouvernement tant dans le milieu de la santé que dans celui de l'éducation, l'A.P.E.S. a voulu souligner l'importance de l'approvisionnement en médicaments. Elle a surtout voulu mettre en lumière le caractère unique de cette «fourniture» qui ne constitue pas un bien de consommation comme les autres. La nécessité de maintenir les pharmaciens au cœur du processus d'achats regroupés pour le volet médicaments ainsi que pour les technologies liées au circuit du médicament constituait l'essentiel du message de l'Association.

Finalement, l'A.P.E.S. est régulièrement sollicitée pour commenter des guides ou des outils cliniques publiés par divers groupes. Les détails de ces consultations paraissent dans la section intitulée *Les autres dossiers de l'année 2019* du présent rapport.

Rencontres des partenaires

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PHARMACIENS D'HÔPITAUX (SCPH)

Depuis près de deux ans, l'A.P.E.S. et la SCPH collaborent dans le cadre de l'Alliance stratégique qui confère des avantages concrets à leurs membres respectifs tout en permettant une synergie entre les deux organismes, notamment pour certains dossiers à caractère plus stratégique. Des représentations conjointes auprès des parties prenantes se tiennent annuellement, par exemple auprès de représentants de Santé Canada, d'Agrément Canada et du Programme d'accès spécial.

Les dirigeants de chacune des organisations se réunissent quatre fois par année pour discuter de divers sujets et permettre un meilleur arrimage. En 2020, l'évaluation des résultats de cette alliance stratégique permettra de déterminer s'il est souhaitable de la renouveler.

AUTRES GROUPES

Des rencontres régulières se sont tenues avec de nombreux autres partenaires, dont l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, le Collège des médecins du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec, l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie de même qu'avec les doyens et les associations étudiantes des deux facultés de pharmacie du Québec.

Bien entendu, des rencontres régulières se tiennent aussi avec les autorités du MSSS, particulièrement avec la Direction des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques ainsi qu'avec la Direction du personnel réseau et ministériel.

Conclusion

La dernière année a permis de poser l'ultime jalon du plan stratégique 2016-2019 de l'Association et de reprendre le collier pour l'élaboration d'un nouveau plan. Cette année charnière a aussi été riche en défis variés et a permis à l'A.P.E.S. de faire progresser la pratique de la pharmacie d'établissement de santé. Que ce soit par les nombreuses activités de représentation, par les travaux liés au plan stratégique ou encore par les résultats concluants des exercices d'équité et de relativité salariales, l'Association a fourni une fois de plus la preuve de son dynamisme et de sa proactivité dans la promotion des intérêts de ses membres.

10

La profession de pharmacien d'établissement est riche, diversifiée et centrale aux soins et services offerts aux patients du Québec. C'est un honneur pour nous de représenter ces professionnels de la santé dont l'expertise unique est indéniable et la fonction incontournable dans le système de soins actuel.

Les administrateurs du conseil d'administration de l'A.P.E.S. méritent aussi toute notre estime. Grâce à leur participation active, l'Association a pu faire

avancer des dossiers importants pour les pharmaciens d'établissements tout en continuant à faire rayonner la profession. Nos administrateurs externes apportent, en outre, une expertise particulière qui jette un éclairage nouveau sur les discussions menées au conseil d'administration.

Par ailleurs, nous tenons à souligner avec reconnaissance l'engagement des nombreux pharmaciens d'établissements qui participent aux travaux des comités, groupes de travail et regroupements de pharmaciens experts. Grâce à eux, tous les membres de l'A.P.E.S. bénéficient de guides, d'outils cliniques, d'articles scientifiques et de formations qui font évoluer la pratique de la pharmacie en établissement de santé.

Finalement, nous adressons nos sincères remerciements aux employés de la permanence qui ont à cœur d'offrir le meilleur d'eux-mêmes pour améliorer sans cesse les services offerts aux membres de l'A.P.E.S. Leur engagement est unique et leur enthousiasme débordant. C'est une chance extraordinaire de pouvoir compter sur une équipe aussi compétente et dévouée.

Le président,



François Paradis

La directrice générale,



Linda Vaillant

CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Membres du conseil d'administration

CHANGEMENTS EN COURS D'ANNÉE

Le 2 mai 2019, l'Assemblée générale annuelle a accepté la recommandation du conseil d'administration de l'A.P.E.S. et adopté une résolution renouvelant le mandat des trois administrateurs suivants:

- Benoît Lemire, Centre universitaire de santé McGill (3^e mandat : 2019-2022);
- François Paradis, CISSS du Bas-Saint-Laurent, (4^e mandat : 2019-2022);
- Yves Benoit, administrateur externe (2^e mandat : 2019-2022).

Par ailleurs, lors de sa rencontre du 6 décembre 2019, le conseil d'administration a pris acte de la démission de madame Colette Khoury de son poste d'administratrice. Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de soumettre une recommandation au conseil d'administration en vue de son remplacement.

Pour obtenir plus de renseignements sur les administrateurs de l'A.P.E.S., vous pouvez consulter le site Web à l'adresse suivante : <https://www.apesquebec.org/lapes/propos/structure-politique/conseil-dadministration/membres-du-conseil-dadministration>.

Le comité de gouvernance et d'éthique, qui veille à assurer la relève aux postes d'administrateurs, s'assure que les changements effectués au sein du conseil d'administration de l'A.P.E.S. se font dans le respect des lignes directrices dont s'est dotée l'Association. Ces lignes directrices visent une représentativité équilibrée et conforme à l'image des membres de l'A.P.E.S. Ainsi, le conseil d'administration actuel respecte les lignes directrices en assurant un équilibre entre hommes et femmes, entre gestionnaires et cliniciens ainsi qu'entre représentants de divers types d'établissements dans différentes régions du Québec, conformément au profil des pharmaciens d'établissements.

Membres du Conseil

12

Président

1. François Paradis



Vice-présidente

2. Diem Vo



Secrétaire-trésorier

3. Benoît Lemire



Administrateurs provenant d'un CHU ou d'un institut

4. Bianca Beloin Jubinville
5. Marie-Ève Moreau-Rancourt



Administrateurs provenant d'un CISSS ou d'un CIUSSS

6. Fanny Blanchet
7. Isabelle Jean
8. Colette Khoury
(jusqu'en décembre 2019)
9. Rachel Rouleau



Administrateurs externes

10. Serge Beauchamp
11. Yves Benoit
12. Raymond Paquin



Directrice générale

13. Linda Vaillant



Résumé des responsabilités

Pour accomplir sa mission, l'A.P.E.S. dispose des comités et des groupes de travail suivants:

COMITÉS RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité d'audit;
- Comité d'évaluation de la directrice générale;
- Comité de gestion des risques;
- Comité de négociation et de relations professionnelles;
- Comité de planification stratégique.

COMITÉS PRÉVUS À L'ENTENTE DE TRAVAIL MSSS-A.P.E.S. 2015-2020

L'Entente de travail 2015-2020 prévoit la mise en place des comités suivants:

- Comité d'assurance de l'A.P.E.S.;
- Comité de formation et de développement;
- Comité national des relations professionnelles;
- Comité paritaire relatif à l'évaluation des mesures temporaires;
- Comité paritaire sur la structure de gestion.

COMITÉS OPÉRATIONNELS

- Comité du Grand Forum;
- Comité de formation continue;
- Comité de formation en gestion;
- Comité de rédaction du *Pharmactuel*;

GROUPE DE TRAVAIL

- Groupe de travail sur les préparations stériles.

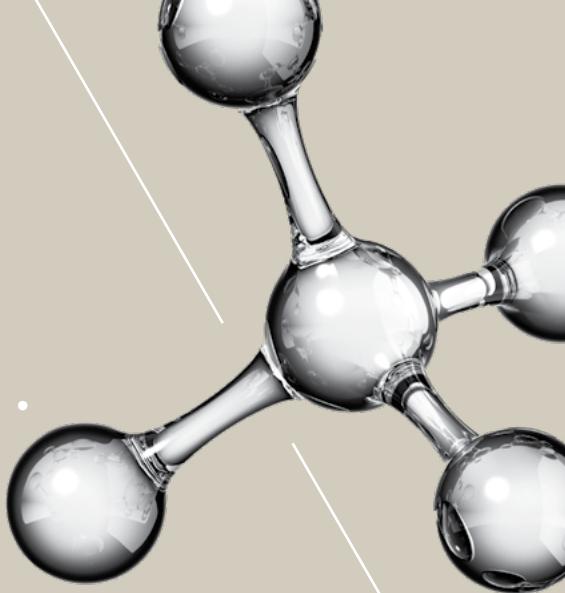
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Outre leurs fonctions respectives, la directrice générale et les administrateurs sont également responsables de dossiers particuliers. Voici les responsabilités de chacun durant la majorité de l'exercice 2019:

TABLEAU 1: Responsabilités des administrateurs

Représentant du CA	Comité, groupe de travail ou responsabilité spécifique
Serge Beauchamp	Comité d'audit Comité de planification stratégique
Bianca Beloin Jubinville	Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques
Yves Benoit	Comité de gouvernance et d'éthique Comité de gestion des risques
Fanny Blanchet	Comité de planification stratégique Comité de négociation et de relations professionnelles Comité du Grand Forum
Colette Khoury (jusqu'en décembre 2019)	Comité de gouvernance et d'éthique
Benoît Lemire	Comité d'audit Comité de négociation et de relations professionnelles Délégué aux affaires étudiantes de l'Université de Montréal
Marie-Ève Moreau-Rancourt	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale Comité du Grand Forum Déléguée aux affaires étudiantes de l'Université Laval
Isabelle Jean	Comité d'audit
Raymond Paquin	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité d'assurance de l'A.P.E.S.
François Paradis	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale Comité de planification stratégique
Rachel Rouleau	Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques
Linda Vaillant	Comité d'audit Comité de gouvernance et d'éthique Comité de planification stratégique Comité de négociation et de relations professionnelles Comité de gestion des risques
Diem Vo	Comité d'audit Comité d'évaluation de la directrice générale Déléguée au CA de la SCPH

PERMANENCE DE L'A.P.E.S. EN 2019



15

➤ Changements au sein de l'équipe de la permanence

Forte de l'expertise de ses dix-sept employés dans divers secteurs d'activité, la permanence de l'A.P.E.S. offre à ses membres des services de qualité dans la défense de leurs intérêts professionnels et économiques ainsi que dans la valorisation et l'avancement de la pratique pharmaceutique.

EMBAUCHES ET DÉPARTS

À la suite de son embauche en décembre 2018, madame Sonia Fredj s'est jointe à titre de conseillère en communication à l'équipe des communications déjà formée de madame Catherine Schick, également conseillère en communication, et de monsieur Mario Poitras, édimestre. Madame Fredj a pris ses fonctions en janvier 2019.

Le 5 février, l'équipe de la permanence continuait de s'agrandir avec l'embauche de madame France Bouffard à titre de conseillère en relations publiques. Madame Bouffard travaillait déjà avec l'A.P.E.S. depuis de nombreuses années à titre de consultante de la firme Sphère communications stratégiques.

Enfin, à la suite du départ de mesdames Jocelyne Perron et Aurélie Volcy à l'été 2019, madame Françoise Ladouceur s'est jointe à la permanence à titre d'attachée de direction le 2 juillet, alors que madame Blandine Ceccarelli est entrée en fonction le 5 août à titre d'adjointe administrative.

RÉVISION DU PROGRAMME D'ÉVALUATION DE RENDEMENT DES EMPLOYÉS

Au cours de l'été, monsieur Mathieu Bardelli-Jean, étudiant à HEC, a révisé en profondeur le Programme d'évaluation annuelle du rendement, appliqué aux employés de l'A.P.E.S. depuis 2012. Il a proposé aux gestionnaires de la

permanence de passer d'une évaluation annuelle basée sur la performance à une appréciation de la contribution fondée sur les objectifs. Le Programme d'appréciation de la contribution des employés de la permanence sera mis en place en 2020.

16

Les employés de la permanence en date du 31 décembre 2019

Directrice générale:

- Linda Vaillant

Directrice générale adjointe:

- France Boucher

Adjoint professionnel à la direction générale:

- François E. Lalonde

Conseillère aux affaires professionnelles:

- Nathalie Marceau

Conseillère juridique et adjointe à la direction générale:

- Annie Roy

Conseillère juridique:

- Charline Ferrié

Conseillère en relations publiques:

- France Bouffard

Coordonnatrices de la formation et des publications:

- Christine Arsenault
- Anne Bouchard

Conseillères en communication:

- Sonia Fredj
- Catherine Schick

Édimestre:

- Mario Poitras

Technicien en informatique:

- Ahmed Mediani

Contrôleure comptable:

- Nancy Orrell

Agente de bureau:

- Sylvie Duguay

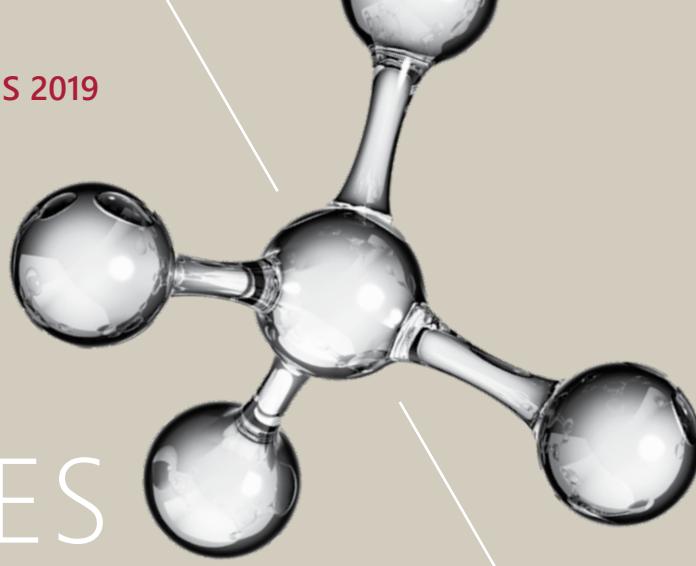
Adjointe administrative:

- Blandine Ceccarelli

Attachée de direction:

- Françoise Ladouceur

L'EFFECTIF DES MEMBRES



Portrait des effectifs

17

Les statuts et règlements de l'A.P.E.S. définissent les conditions d'adhésion à l'Association. Ainsi, toute personne qui souhaite adhérer à l'A.P.E.S. doit au moins être membre de l'OPQ ou détenir un diplôme universitaire de premier cycle en pharmacie du Québec ou d'ailleurs, remplir une demande d'adhésion à l'Association et payer le droit d'entrée exigé ainsi que la cotisation annuelle.

Durant la dernière année, l'effectif total des membres s'est accru de 2,9%. Ainsi, au terme de l'année 2019, l'A.P.E.S. comptait 1873 membres alors que ce nombre s'élevait à 1821 à la même date l'année précédente. Parmi les membres, 1729 (92,3%) exerçaient la pharmacie dans un établissement de santé du Québec contre 1684 (92,5%) à la fin de 2018. Dans les faits, 122 membres actifs se sont ajoutés à l'effectif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, alors que 77 départs ont été enregistrés durant la même période.

La majorité des autres membres étaient des membres résidents inscrits au programme universitaire de deuxième cycle en pharmacothérapie avancée de l'Université Laval ou de l'Université de Montréal, mais n'exerçant pas la pharmacie en dehors de leur programme d'études. Au total, 163 membres actifs ou résidents étaient inscrits au programme de résidence en pharmacie d'établissement en décembre 2019, 74 d'entre eux faisant partie de la cohorte 2018-2019 et 89 de la cohorte 2019-2020.

Bien qu'il ne comptait que pour 1,5 % de l'effectif total, le nombre de membres associés est passé de 21 à 28 au cours de la dernière année. Cette croissance est en partie attribuable à l'intégration à l'A.P.E.S. de 10 nouveaux membres de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux en vertu de l'Alliance stratégique entre les deux associations mise en œuvre à la fin de 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

En date du 31 décembre 2019, les membres de l'A.P.E.S. se répartissaient en cinq catégories comme suit.

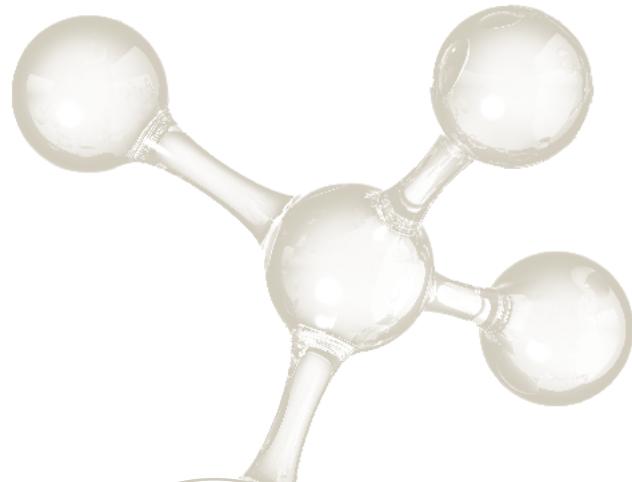
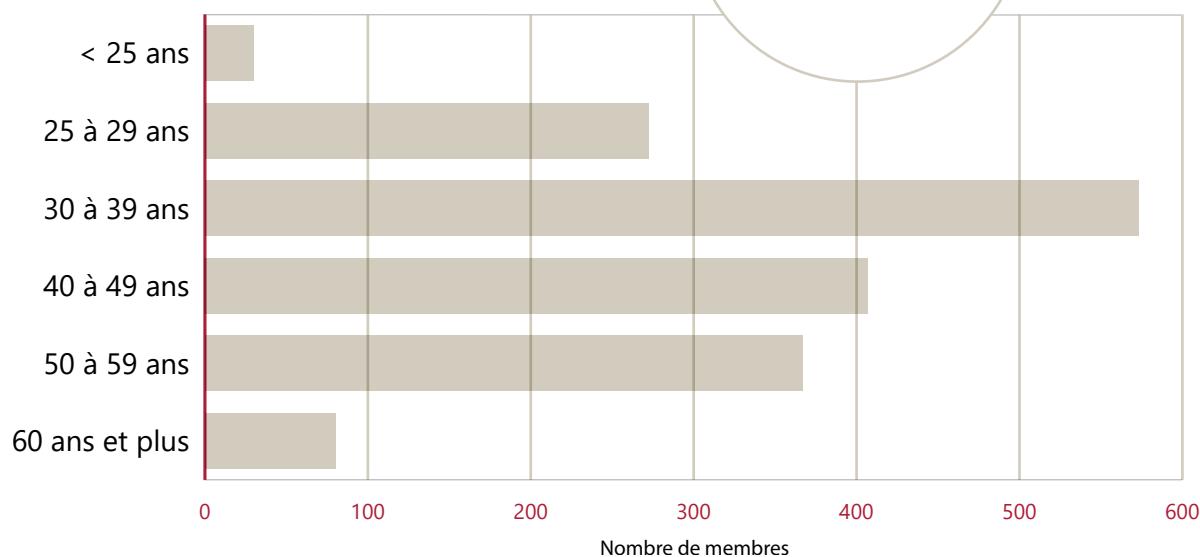
TABLEAU 2: Catégories de membres au 31 décembre 2019

Catégorie de membres	Nombre
Membres actifs *	1729
Membres résidents	104
Membres associés	28
Membres retraités	9
Membres honoraires	3
Total	1873

* Dont 59 membres inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée (résidence en pharmacie) qui exercent simultanément la pharmacie dans un établissement de santé du Québec.

18

Médiane = 40 ans

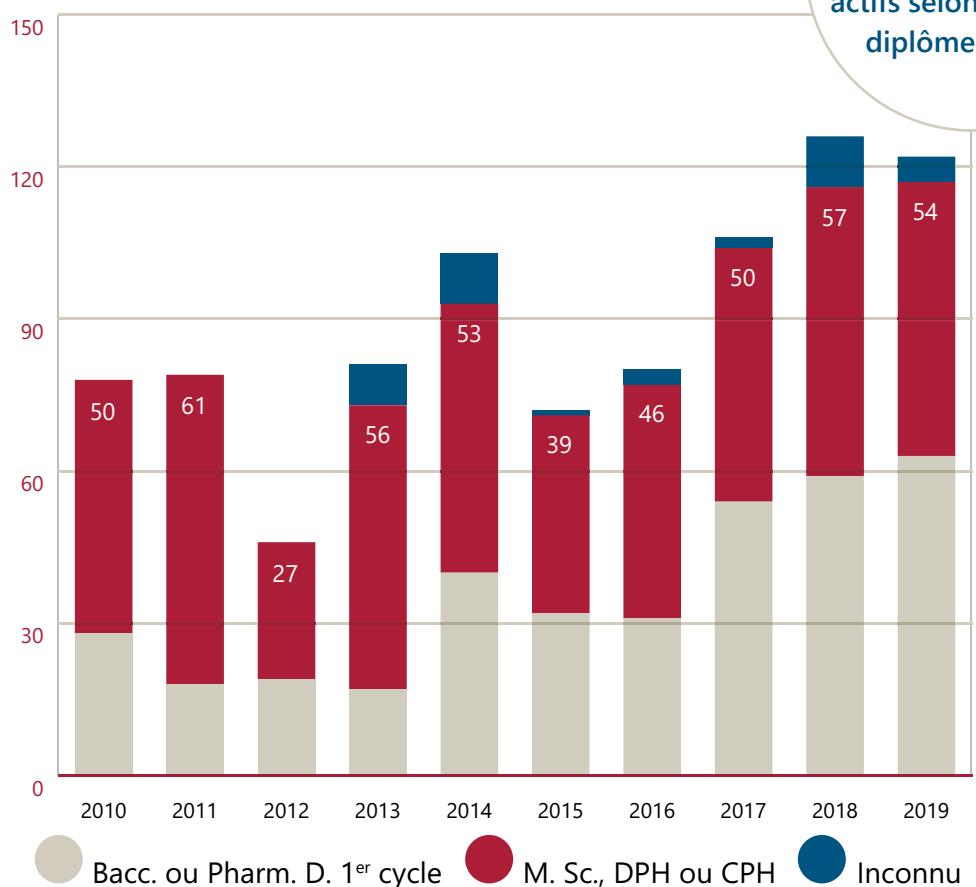


GRAPHIQUE 1:
Répartition des
membres actifs par
groupe d'âge

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Au nombre des nouveaux membres actifs, 25 personnes effectuaient une résidence en pharmacie d'établissement dans le cadre du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée, tout en exerçant la pharmacie dans un établissement de santé du Québec. Parmi les nouveaux membres actifs qui n'étaient pas inscrits à la maîtrise en pharmacothérapie avancée à la fin de 2019 ($n = 100$), 57% étaient titulaires soit d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou d'un autre diplôme universitaire de deuxième cycle en pharmacie d'hôpital ($n = 54$), soit d'un doctorat de deuxième cycle en pharmacie (Pharm. D.) ($n = 1$).

Parmi les nouveaux membres diplômés du deuxième cycle en pharmacie, 42 (76 %) ont terminé leurs études en 2018 ou en 2019. La cohorte des nouveaux adhérents comptait par ailleurs 67 titulaires d'un diplôme de premier cycle en pharmacie seulement, soit d'un doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.) ($n = 53$) ou d'un baccalauréat en pharmacie ($n = 10$). Trois nouveaux membres actifs ont fait leurs études en pharmacie à l'étranger avant d'obtenir une équivalence de diplôme au Québec. Enfin, le niveau du diplôme d'un nouvel adhérent n'était pas connu.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

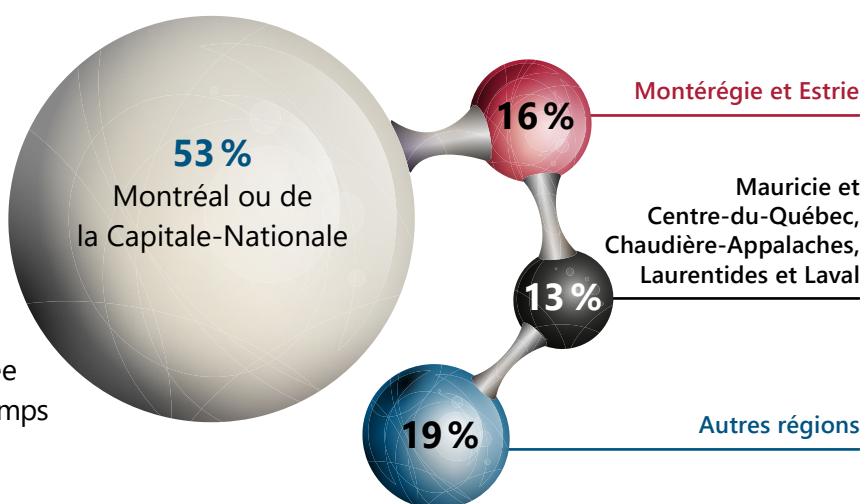
Le tableau 3 présente la variation de l'effectif des membres actifs par région sociosanitaire.

TABLEAU 3: Variation de l'effectif par région sociosanitaire

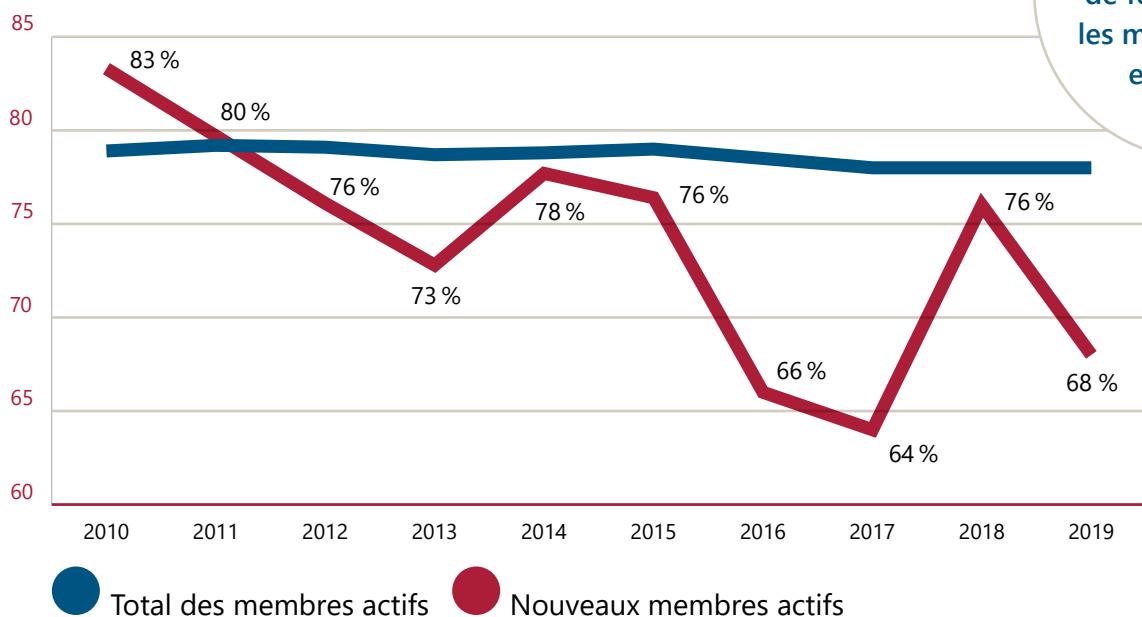
Région sociosanitaire	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 2019-2018 (%)	Δ 2019-2015 (%)
01 - Bas-Saint-Laurent	45	43	41	45	45	0,0	0,0
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	50	50	47	48	49	2,1	-2,0
03 - Capitale-Nationale	279	277	271	281	289	2,8	3,6
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	81	84	90	91	96	5,5	18,5
05 - Estrie	77	102	107	115	115	0,0	49,4
06 - Montréal	539	558	570	607	622	2,5	15,4
07 - Outaouais	41	44	45	42	45	7,1	9,8
08 - Abitibi-Témiscamingue	25	24	26	26	29	11,5	16,0
09 - Côte-Nord	21	20	22	19	19	0,0	-9,5
10 - Nord-du-Québec	5	5	4	5	4	-20,0	-20,0
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	20	20	21	22	22	0,0	10,0
12 - Chaudière-Appalaches	71	65	70	71	67	-5,6	-5,6
13 - Laval	54	50	49	50	48	-4,0	-11,1
14 - Lanaudière	39	39	38	38	41	7,9	5,1
15 - Laurentides	60	62	62	58	61	5,2	1,7
16 - Montérégie	157	140	147	149	159	6,7	1,3
17 - Nunavik	8	8	5	7	9	28,6	12,5
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	4	4	7	10	9	-10,0	125,0
Total	1576	1595	1622	1684	1729	2,7	9,7

GRAPHIQUE 3: Répartition géographique des membres actifs

Un peu plus de la moitié des membres actifs de l'Association (53 %) exerçaient leur profession dans la région de Montréal ou de la Capitale-Nationale à la fin de 2019. Près de 6 % des membres actifs qui n'étaient pas inscrits à la maîtrise en pharmacothérapie avancée occupaient des fonctions de gestion à temps plein ou partiel.



En date du 31 décembre 2019, la proportion de femmes parmi les membres actifs était de 77,6%, comparativement à une moyenne de 78,5% durant les dix dernières années. Toutefois, parmi les recrues, la proportion d'hommes était un peu plus importante avec 32% de l'effectif.



GRAPHIQUE 4:
Pourcentage
de femmes parmi
les membres actifs
et la relève

L'enquête sur les effectifs en pharmacie d'établissement de santé

En avril 2001, le groupe de planification de la main-d'œuvre du MSSS publiait un rapport faisant état d'un écart croissant entre les besoins de main-d'œuvre professionnelle en pharmacie d'établissement et les perspectives de recrutement sur quinze ans. Dès 2002, l'A.P.E.S. a commencé à réaliser des enquêtes sur les effectifs en pharmacie auprès de ses membres afin de recueillir de l'information sur la pénurie déjà bien installée et ses conséquences sur les soins et services pharmaceutiques.

Le graphique 4 présente la répartition de l'effectif des membres actifs et de la relève en fonction du genre durant la dernière décennie.

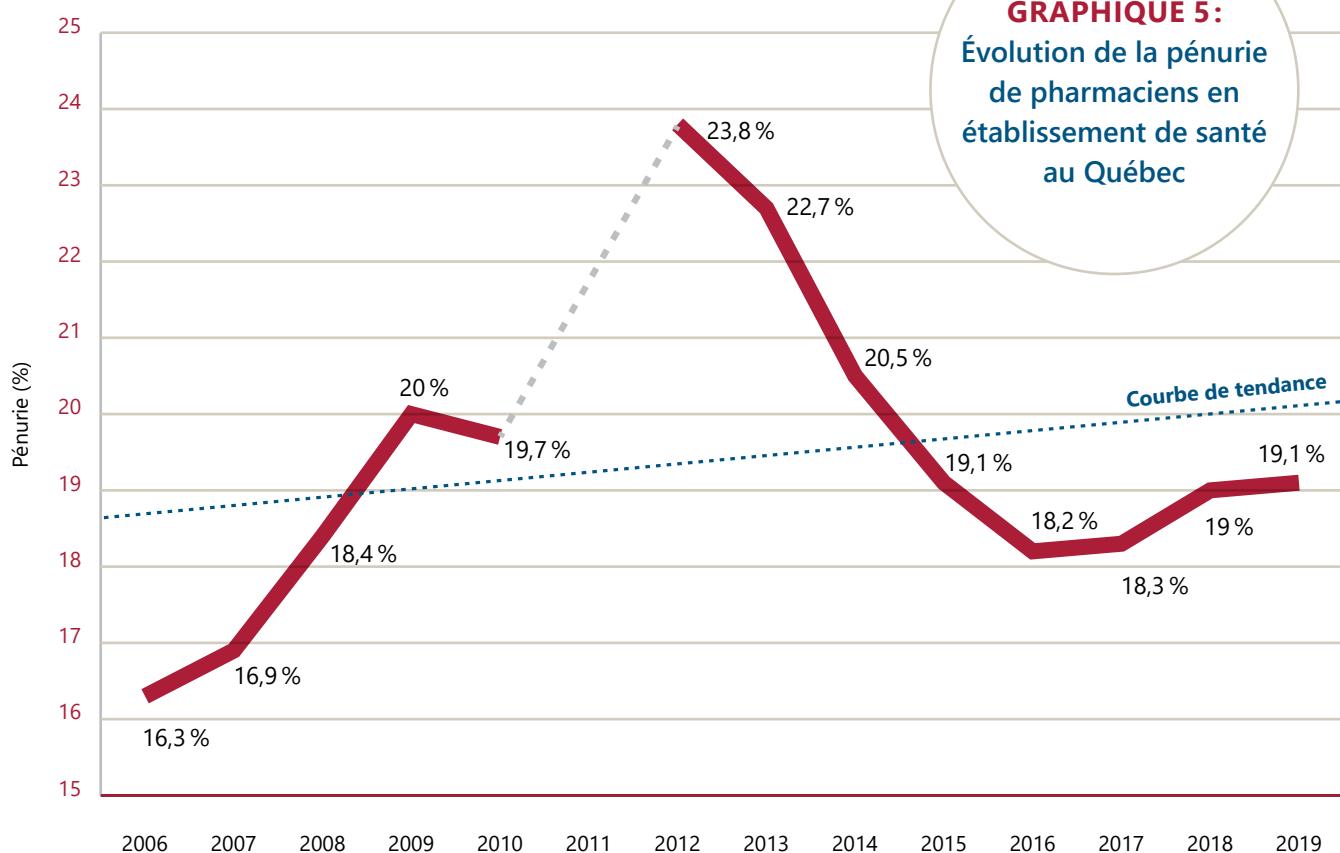
Depuis 2006, la comparaison entre le nombre de postes de pharmaciens sans titulaire ou temporairement dépourvus de titulaire et le nombre de postes autorisés au budget de chaque établissement de santé s'appuie sur une méthodologie objective et reproductible.

Au printemps 2019, tous les chefs de département de pharmacie des établissements de santé du Québec ont été invités à remplir un questionnaire portant sur l'ensemble des installations de leur établissement. Au total, 40 questionnaires ont été envoyés par courriel.

Les résultats obtenus au 1^{er} avril 2019 auprès de 39 répondants (taux de réponse de 97,5%) montrent une stagnation du taux de pénurie, avec un taux de 19,1% comparativement à 19,0% en date du 1^{er} avril 2018. Cette situation avait atteint son point

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

GRAPHIQUE 5:
Évolution de la pénurie
de pharmaciens en
établissement de santé
au Québec



culminant en 2012, alors que près d'un poste en équivalent temps complet (ETC) sur quatre était vacant ou temporairement dépourvu de titulaire. Elle s'est donc améliorée par la suite, la pénurie ayant reculé à près de 18 % en 2016, avant de remonter à nouveau lentement au cours des dernières années.

Sur un total de 1490,5 ETC autorisés, 284,3 étaient à pourvoir au moment de l'enquête. Bien qu'il soit souvent plus élevé que la moyenne en région éloignée, le manque de pharmaciens se constate également à Montréal et dans la région de la Capitale-Nationale, où respectivement 16 % et 15 % des postes autorisés ne sont pas pourvus. En date du 1^{er} avril 2019, les deux tiers des régions, ou 18 établissements sur 39 (46 %), devaient composer avec un manque d'effectifs supérieur à la moyenne provinciale. À pareille date, un département de pharmacie sur quatre affichait un manque d'effectifs

excédant 25 %, et un sur cinq accusait un déficit d'effectifs d'au moins 30 %.

D'ailleurs, 17 établissements sur 39 (44 %) ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs pendant 6461 jours entre le 1^{er} avril 2018 et le 1^{er} avril 2019, ce qui est comparable au nombre de jours de dépannage rapporté durant l'année précédente. Le nombre total de jours de dépannage en 2019 demeure toutefois en deçà de la moyenne annuelle des cinq dernières années, laquelle s'élève à 6592 jours. Cette année, les besoins en solution de dépannage ont varié de 2 à 1400 jours selon les établissements. Parmi les établissements ayant eu recours à des pharmaciens dépanneurs, près de 60 % ($n = 10$) ont requis leurs services pour plus de 180 jours, alors que 70 % ($n = 12$) y ont fait appel pour plus de 90 jours.

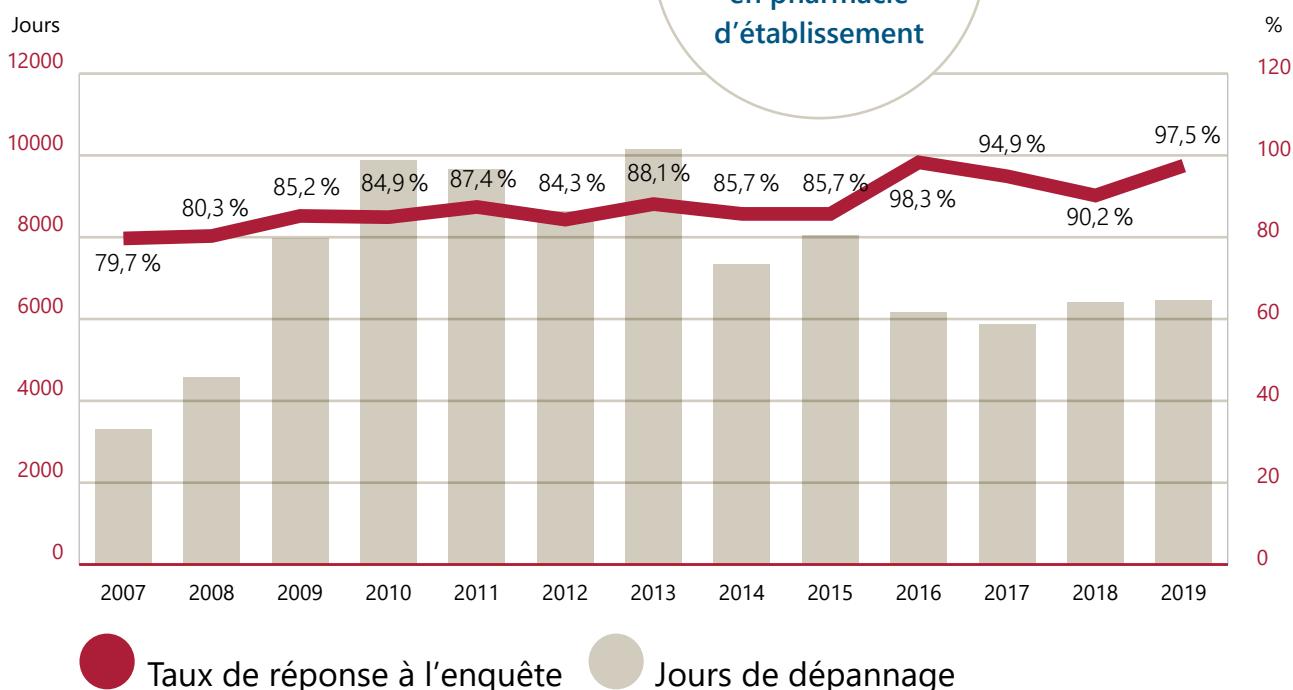
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Les résultats de l'enquête sur les effectifs traduisent la difficulté des départements de pharmacie à affecter des pharmaciens en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et à l'urgence, afin de prodiguer des soins pharmaceutiques. En effet, sur les 372 installations ayant une mission de CHSLD dans les établissements de santé publics, plus du tiers ($n = 145$) n'avaient pas de pharmacien d'établissement sur place. De plus, seulement 4,8 heures en moyenne de soins pharmaceutiques sont consacrées annuellement à chaque usager occupant un lit de soins de longue durée dans les établissements publics alors qu'on estime qu'il en faudrait au moins huit. Par ailleurs, sur 122 installations dotées d'une salle d'urgence, seulement 57 (47 %) peuvent compter sur la présence d'un pharmacien à raison de 29 heures par semaine en moyenne.

Par conséquent, avec près d'un poste non pourvu sur cinq, le manque d'effectifs en pharmacie d'établissement au Québec reste aussi préoccupant qu'il y a dix ans, bien que diverses mesures aient été prises depuis lors afin de pallier la situation. Sans accroissement majeur du nombre de diplômés de deuxième cycle en pharmacothérapie avancée, il est incontestable que le déficit en ressources professionnelles en pharmacie d'établissement persistera et continuera d'entraver le déploiement d'une offre de soins pharmaceutiques adaptée aux besoins des patients.

23

GRAPHIQUE 6:
Évolution du nombre
de jours de dépannage
en pharmacie
d'établissement



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

TABLEAU 4: Résultats de l'enquête menée auprès des départements et services de pharmacie des établissements de santé du Québec sur l'état des effectifs au 1^{er} avril 2019

RÉGION	Nombre d'établissements répondants	PÉNURIE			DÉPANNAGE	
		Effectifs autorisés *	Postes non pourvus **	Pénurie	Nombre d'établissements répondants ayant eu recours à des pharmaciens dépanneurs	Nombre de jours où les établissements ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs
		ETC	ETC			
01 - Bas-Saint-Laurent	1	44,2	10,3	23 %	1	371
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	49,5	10,5	21 %	0	0
03 - Capitale-Nationale	3	229,2	34,5	15 %	0	0
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	1	91,3	25,1	27 %	0	0
05 - Estrie	1	90,3	18,5	20 %	0	0
06 - Montréal	16	535,1	84,7	16 %	4	142
07 - Outaouais	1	45,8	14,2	31 %	1	549
08 - Abitibi-Témiscamingue	1	26,0	9,1	35 %	1	1144
09 - Côte-Nord	1	23,0	6,9	30 %	1	968
10 - Nord-du-Québec	1	5,0	2,3	46 %	1	374
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	19,0	4,7	25 %	1	255
12 - Chaudière-Appalaches	1	60,2	10,1	17 %	1	130
13 - Laval	1	43,4	3,7	8 %	0	0
14 - Lanaudière	1	34,6	6,4	18 %	0	0
15 - Laurentides	1	50,6	12,2	24 %	1	414
16 - Montérégie	4	128,3	26,9	21 %	2	284
17 - Nunavik	2	6,0	3,3	55 %	2	430
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	1	9,0	0,9	10 %	1	1400
TOTAL	39	1490,5	284,3	19 %	17	6461

* Tous les effectifs et les postes sont représentés en équivalents temps complet (ETC). Les effectifs autorisés comprennent ceux travaillant à raison de 36,25 h/sem. et ceux œuvrant à raison de 40 h/sem.

**Les postes non pourvus comprennent les postes vacants (sans titulaire) et les postes temporairement dépourvus de titulaire (titulaire absent).



COMMUNICATIONS

▶ Communications externes

LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION AUPRÈS DE LA RELÈVE

25

L'A.P.E.S. a de nouveau contribué à promouvoir la pratique de la pharmacie en établissement de santé auprès de la relève dans différents cadres. Elle a notamment organisé en septembre le Colloque pour les étudiants en pharmacie à l'Université Laval et tenu un kiosque lors des journées carrière respectives des deux facultés de pharmacie, de même qu'à la soirée d'intéressement à la pratique hospitalière de l'Université de Montréal, à l'automne. Finalement, l'A.P.E.S. a aussi participé à la soirée SCPH-A.P.E.S. qui a eu lieu à l'Université Laval en novembre.

LES RELATIONS DE PRESSE

L'A.P.E.S. a saisi plusieurs occasions de s'exprimer dans les médias pour souligner l'importance de la contribution des pharmaciens des établissements de santé à la qualité des soins offerts aux patients. Ses interventions ont aussi permis de rappeler la nécessité de doter les établissements d'effectifs suffisants pour répondre aux besoins en soins pharmaceutiques des patients. Dans le cadre de la Tournée du président dans certains établissements de santé, le président et la directrice générale ont accordé des entrevues à des hebdomadaires régionaux et à des stations de radio locales. Par ailleurs, cinq communiqués de presse (<https://www.apesquebec.org/salle-de-presse/communiques-de-presse>) ont été diffusés et des entrevues s'y rattachant ont été réalisées. Outre un communiqué qu'elle a diffusé au printemps sur l'état des effectifs, l'A.P.E.S. s'est positionnée publiquement en marge du lancement de la phase 2 du projet OPUS-AP. À ce sujet, elle a diffusé un communiqué, suivi quelques mois plus tard d'une lettre ouverte parue dans *Le Soleil* et deux quotidiens régionaux. Deux communiqués portaient sur le projet de loi 31, *Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services*. Par ailleurs, l'A.P.E.S. a suscité et coordonné des

entrevues avec des pharmaciens experts sur le *Projet d'évaluation et de personnalisation des soins médicaux, infirmiers et pharmaceutiques (PEPS)*, le coût élevé des médicaments novateurs et les ruptures d'approvisionnement en médicaments.

Communications internes

LA BALADODIFFUSION

Animée par madame Nathalie Marceau, pharmacienne et conseillère aux affaires professionnelles à l'A.P.E.S., *Trait Pharmacien* est une baladodiffusion qui s'adresse à tous les professionnels de la santé, mais plus particulièrement aux pharmaciens. Elle a pour but d'offrir à ses auditeurs des entrevues et des échanges permettant de mettre en lumière de nouveaux traitements pharmacothérapeutiques, de nouvelles lignes directrices ou encore des pratiques novatrices. Elle vise également à faire découvrir des projets cliniques mis sur pied dans nos établissements de santé.

La baladodiffusion, également connue sous le terme anglais *podcasting*, consiste à diffuser sur le Web des fichiers audio pouvant être écoutés en ligne ou en téléchargement. Ils peuvent s'écouter sur un téléphone cellulaire, une tablette électronique ou un ordinateur au moment désiré.

En date du 31 décembre 2019, 25 épisodes avaient été mis en ligne depuis la création de *Trait Pharmacien*, pour un cumul de près de 36 000 écoutes. La popularité de la baladodiffusion de l'A.P.E.S. augmente et ses auditeurs dépassent nos frontières. En effet, bon nombre d'entre eux proviennent de France, des États-Unis, d'Algérie, de Belgique, de Suisse et d'ailleurs.

26

INFOLETTRES

Info-A.P.E.S.

L'infolettre, publiée une fois par mois, se veut un condensé des nouvelles et des actualités des semaines précédentes, ainsi qu'un avant-goût des activités à venir. Elle est une source d'information incontournable pour tous les pharmaciens membres de l'A.P.E.S. Cette année encore, l'infolettre a été envoyée à tous les membres de l'A.P.E.S. Son taux d'ouverture moyen est de 68% et le taux de clics sur « publications » est de 23%.

InfoFORMATION

L'*infoFORMATION* est une infolettre envoyée chaque mois à l'ensemble des membres pour les informer des activités de formation offertes par l'Association. Elle regroupe les activités de formation en différé déjà présentes sur la plateforme Web, ainsi que les journées de formation en salle et les futures formations à distance en direct.

CAPSULES VIDÉOS

Cette année encore l'A.P.E.S. a produit des capsules vidéos mises en ligne sur son site Web et ses réseaux sociaux, notamment lors du Grand Forum et du Sommet des RPE. Le conseil d'administration et la permanence se sont également prêtés au jeu de la traditionnelle vidéo de Noël, au grand plaisir de plusieurs de nos membres.

L'Association a produit en outre des vidéographies. Ces vidéos, également appelées vidéos explicatives animées, ont l'avantage d'avoir 53 fois plus de chances d'interroger le public que du texte ou des images. Avec l'aide de ces vidéos, l'Association a pu expliquer des sujets complexes de manière plus engageante et convaincante, notamment des dossiers soulevant des enjeux de relations de travail.

RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux de l'A.P.E.S. sont utilisés pour informer les membres et les non-membres. Cette présence permet de communiquer des nouvelles de l'Association et de l'information sur ses activités, en plus de relayer des articles scientifiques d'intérêt, des nouvelles du réseau de la santé et des actualités provenant des grands quotidiens.

La page Facebook de l'A.P.E.S. a gagné en popularité. En décembre 2019, elle comptait 2914 abonnés. En effet, la page de l'A.P.E.S. s'est positionnée comme une source d'information incontournable dans le monde de la pharmacie d'établissement.

Le réseau social Twitter compte quant à lui 602 abonnés. Il sert principalement à effectuer une veille informationnelle et à relayer des articles scientifiques ou des actualités importantes.

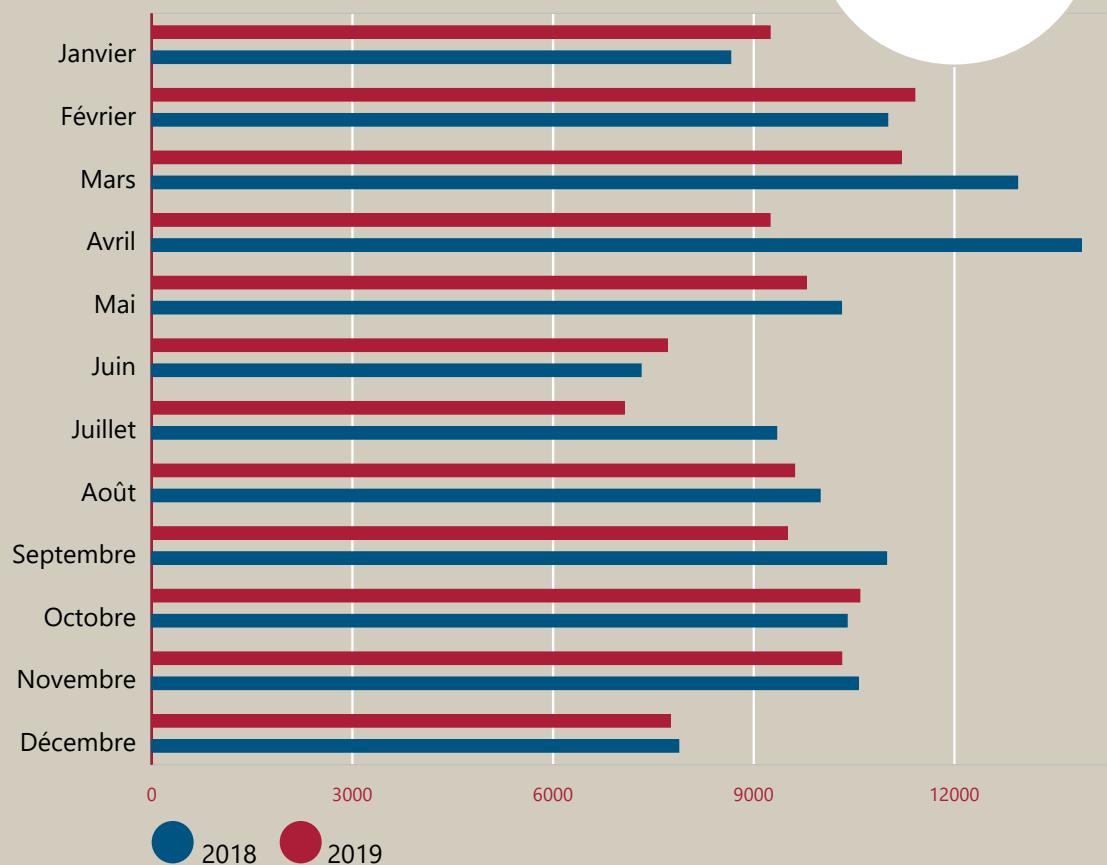
En 2019, l'Association a ouvert un compte Instagram afin de joindre un public plus jeune. Ce compte sert à diffuser des *stories*, fonctionnalité permettant principalement de couvrir ou d'annoncer une activité de l'A.P.E.S. à l'extérieur de ses murs.

SITES WEB

Le site Web de l'A.P.E.S.

Le site Web de l'A.P.E.S. a enregistré une légère baisse de fréquentation cette année avec un peu moins de 114 000 visites. La tenue du Grand Forum a cependant eu un impact important sur le nombre de visites en mars. Si l'on en juge par les 874 visites pour la seule journée du 29 mars, la première édition du Grand Forum de l'A.P.E.S. a connu un franc succès. En revanche, le mois d'avril a connu la baisse la plus significative en comparaison d'avril 2018, où l'entrée en vigueur du nouveau règlement de l'OPQ sur la formation continue obligatoire avait fait augmenter le nombre d'inscriptions.

GRAPHIQUE 7:
Visites mensuelles
du site Web de
l'A.P.E.S.



Si le nombre de visites a connu un léger recul en 2019, la durée moyenne des visites et le nombre de pages par visite se sont accrus. Comme ces dernières années, les mois de février, de mars, d'octobre et de novembre ont été les plus achalandés.

TABLEAU 5: Durée moyenne des visites sur le site Web en 2019

Visites	113 422
Durée moyenne des visites	7 min 24 s
Vues uniques	351 673
Total de pages vues	517 868
Pages par visite	4,15
Taux de rebond	47,63 %

Légende

Page vue: Page vue à répétition par un même internaute au cours d'une seule visite et comptabilisée selon le nombre de vues répétées.

Vue unique: Page vue par un même internaute au cours d'une seule visite.

Taux de rebond: Pourcentage de visiteurs n'ayant parcouru qu'une seule page au cours d'une seule visite.

FORUM DE DISCUSSION

En 2019, les membres de l'A.P.E.S. ont publié plus de 80 sujets de discussion sur le forum de discussion qui leur est réservé, ce qui a suscité près de 150 commentaires. La plupart de ces sujets portaient sur les soins pharmaceutiques, les services pharmaceutiques, la gestion, l'enseignement et la recherche.

À noter que, depuis 2019, les utilisateurs ont désormais la possibilité de répondre directement dans leur logiciel de courrier électronique, ce qui leur évite de se rendre sur le site Web et de saisir leur code d'utilisateur.

SITE WEB DE PHARMACTUEL

Avec 45 000 visites en 2019, la fréquentation du site Web de *Pharmactuel* est demeurée relativement stable tout au long de l'année, malgré certains problèmes techniques qui ont affecté la récolte des données en tout début d'année.

AFFAIRES SYNDICALES

▀ Comité de négociation et de relations professionnelles

Le comité de négociation et de relations professionnelles a notamment pour mandat, selon les orientations et les priorités déterminées par le conseil d'administration et sous son autorité, de négocier une seule et unique entente avec le MSSS déterminant les conditions de travail de tous les pharmaciens œuvrant en établissement de santé.

Les activités du comité et la fréquence de ses rencontres se sont intensifiées en 2019 en vue de la négociation de l'Entente 2020. Une grille visant à mesurer l'incidence de la semaine de travail de 40 heures a été envoyée à l'ensemble des chefs de département. Les données recueillies ont notamment permis de déterminer les secteurs cliniques qui seraient le plus affectés par un retour à la semaine de travail de 36,25 heures.

Un sondage ayant pour but de circonscrire l'étendue du mandat du comité a également été transmis aux membres en début d'année. Le sondage visait plusieurs sujets, tels que l'horaire de travail de 40 heures, la reconnaissance de l'expertise du pharmacien, la conciliation travail – vie personnelle, la mobilité ou encore la formation continue. Les membres du comité ont analysé attentivement les réponses obtenues auprès de plus de 1000 membres et ont convenu des éléments à inclure dans les demandes de l'A.P.E.S. Un projet de dépôt de ces demandes a été préparé et sera présenté au conseil d'administration de l'A.P.E.S. au début de l'année 2020.

Finalement, au mois de décembre 2019, l'A.P.E.S. a informé le MSSS de sa disponibilité à entreprendre la négociation de l'Entente 2020 dès qu'elle obtiendrait l'assurance du maintien de l'application des mesures temporaires au-delà du 31 mars 2020, et ce, pendant toute la durée des négociations.

Comité sur les mesures temporaires

Depuis le début des années 2000, le réseau de la santé et des services sociaux doit composer avec la rareté de la main-d'œuvre en pharmacie d'établissement, qui affecte la continuité et la qualité des soins et services pharmaceutiques. Encore aujourd'hui, des établissements doivent parfois recourir à de la main-d'œuvre indépendante et aux heures supplémentaires pour maintenir une prestation adéquate des services, voire minimale dans certains milieux.

Afin de remédier à cette situation, l'A.P.E.S. et le MSSS ont négocié depuis 2006 la mise en place de plusieurs mesures temporaires visant, entre autres, à rendre la rémunération des pharmaciens des établissements plus attractive. Lors du dernier renouvellement de l'Entente, en 2015, les parties ont convenu de reconduire les mesures temporaires suivantes jusqu'au 31 mars 2020 :

- Horaire majoré à 40 heures (ou 8 heures par jour);
- Prime incitative (2,5 % ou 6 %);
- Prime d'encadrement des résidents (5 % sur 80 % des heures travaillées);
- Prime de recrutement et de maintien en emploi (10 % à 35 %) et forfaits d'installation.

L'A.P.E.S. et le MSSS ont par ailleurs décidé de créer un comité paritaire relatif à l'évaluation de ces mesures, qui a été formé au début de l'année 2019. Ce comité avait pour mandat d'analyser l'efficacité et la pertinence des mesures temporaires et de faire des recommandations au MSSS sur le maintien ou la modulation de ces mesures.

Les travaux du comité ont notamment permis de démontrer les effets significatifs de la prime de

recrutement et de maintien en emploi et des forfaits d'installation sur le taux de rétention des pharmaciens qui en bénéficient. Par ailleurs, le fait que 96 % des membres de l'A.P.E.S. aient un horaire de travail majoré à 40 heures par semaine (soit 8 heures par jour) a entraîné une augmentation d'environ 9 % des heures normales de travail des pharmaciens. Cela a eu un effet indéniable sur l'accroissement de l'offre de soins pharmaceutiques, où cette force supplémentaire de travail a principalement été affectée. Finalement, les membres du comité ont constaté que la prime d'encadrement avait notamment un effet d'attraction et de rétention des pharmaciens qui s'investissent dans l'enseignement universitaire en pharmacie.

Au terme des travaux, les représentants du MSSS et de l'A.P.E.S. ont rédigé un rapport conjoint recommandant au MSSS la reconduction des mesures et la mise en place d'un comité paritaire pour suivre l'évolution de la situation de la main-d'œuvre relativement à l'ensemble des mesures.

31

Maintien de l'équité salariale et exercice de relativité

L'A.P.E.S. a participé aux travaux visant à évaluer le maintien de l'équité salariale du Programme général d'équité salariale du secteur de la santé et des services sociaux. Cet exercice s'est fait conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et les autres associations de salariés visés, soit les sages-femmes, les biochimistes cliniques, les physiciens médicaux et les cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Rappelons que le but de cet exercice consistait à savoir si ces catégories d'emploi avaient subi des transformations entre le 21 décembre 2011 et le 20 décembre 2016 et à déterminer si leurs cotes

d'évaluation devaient être modifiées. L'A.P.E.S. a déposé deux argumentaires faisant état des multiples changements touchant la pratique des pharmaciens et des chefs de département et plusieurs d'entre eux ont été pris en considération.

Les résultats des travaux ont fait l'objet d'un premier affichage du 9 août au 8 octobre 2019 et d'un second affichage du 7 novembre 2019 au 7 janvier 2020. Au terme de cet affichage, les pharmaciens et les chefs de département recevront une augmentation salariale rétroactive variant entre 1,04 % à 1,67 % pour la période du 20 mars 2017 au 31 mars 2019.

En parallèle à l'exercice de maintien de l'équité, l'A.P.E.S. a en outre participé à un exercice de relativité salariale avec le SCT et le MSSS. L'objectif de cet exercice consistait à assurer l'équité entre les classes d'emplois situées dans un même rangement salarial sans égard à la prédominance féminine ou masculine. À l'issue des travaux, l'A.P.E.S., le SCT et le MSSS ont convenu que les échelles des pharmaciens, des chefs adjoints et des chefs de département augmenteraient d'un pourcentage variant entre 4,44 % et 5,67 %, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2019.

32

Planification de la main-d'œuvre

Les travaux sur la planification de la main-d'œuvre en pharmacie d'établissement entamés par le MSSS à l'automne 2018 se sont poursuivis en 2019. L'A.P.E.S. a été consultée à titre de partenaire et huit chefs de département ont été invités à siéger au comité de travail du MSSS.

À l'issue de ces travaux, le Comité de gestion du réseau (CGR) a entériné 21 recommandations, dont certaines ayant trait à la création du titre d'emploi de technicien en pharmacie (TP) et à la mise en place d'un programme de formation adéquat. L'A.P.E.S. a

été consultée sur le contenu du programme et a fait des suggestions visant à faciliter l'intégration des TP en établissement et la mise en place d'un programme passerelle pour les assistants techniques en pharmacie (ATP). L'A.P.E.S. a, par ailleurs, mis de l'avant l'importance de bien définir les tâches des TP par rapport à celles des ATP afin qu'à terme, l'arrivée des TP permette de libérer les pharmaciens et de mieux utiliser leur expertise.

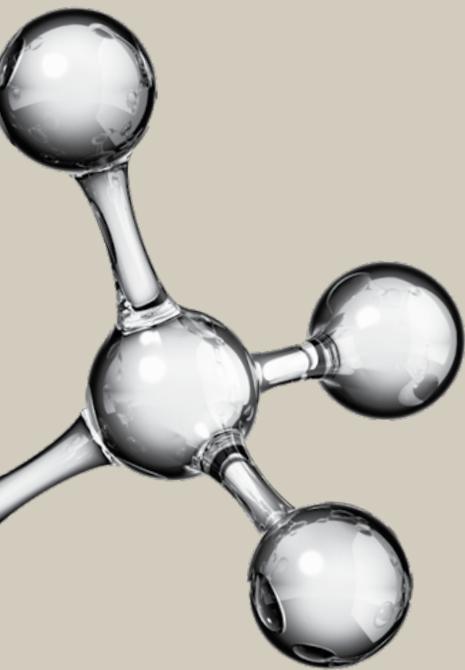
Dès le début des travaux, l'A.P.E.S. a fait valoir au MSSS qu'il fallait impérativement éviter un plan d'effectifs obligatoire qui aurait assurément un effet dissuasif auprès de la relève en pharmacie d'établissement puisque, contrairement aux médecins, les pharmaciens ont la possibilité de travailler dans le secteur privé, où 80 % d'entre eux pratiquent déjà. La mise en place d'un plan d'effectifs coercitif n'a finalement pas été retenue par le MSSS, qui a plutôt favorisé l'intensification de mesures incitatives, en accord avec la position de l'A.P.E.S.

Enfin, l'A.P.E.S. a fait preuve d'ouverture quant à la possibilité d'intégrer des pharmaciens n'ayant pas de maîtrise en pharmacothérapie avancée dans certaines situations bien définies. Rappelons que pour l'A.P.E.S., la maîtrise est une formation essentielle qui prépare les pharmaciens à la complexité de la pratique en établissement de santé. Au fil des années, l'A.P.E.S. a fait de multiples représentations en faveur de l'augmentation du nombre de places à la maîtrise. Elle a aussi tenu des activités de promotion de la pratique auprès d'étudiants en pharmacie. Malgré ses efforts, force est de constater que les besoins de nouvelles recrues en pharmacie d'établissement ne sont toujours pas comblés. Bien que l'A.P.E.S. demeure convaincue que la maîtrise soit un outil indispensable, il faudra mener un exercice afin d'évaluer la possibilité d'intégrer les pharmaciens sans maîtrise dans des secteurs de soins particuliers et de déterminer quels changements devraient être apportés à l'Entente de travail pour permettre leur intégration.

SOUTIEN INDIVIDUEL

Année après année, l'Association apporte un soutien individuel aux membres qui vivent des problèmes relatifs à l'application de l'Entente collective de travail. Depuis les fusions d'établissements de santé le 1^{er} avril 2015, ce soutien s'est étendu aux chefs de département de pharmacie pour les aider à intégrer leurs structures dans leur nouvel établissement

et à répondre aux besoins de leur patientèle, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Rapelons que, de façon générale, les relations professionnelles couvrent un large éventail de situations, qui vont de la simple consultation téléphonique à l'accompagnement juridique lorsque les membres doivent recourir à des procédures de différends ou se présenter devant un comité de discipline.



ASSURANCE COLLECTIVE

33

■ Négociation de la tarification

Le comité d'assurance, formé de quatre membres actifs de l'A.P.E.S., d'un administrateur externe, de la conseillère en actuariat et de la conseillère juridique, a rencontré l'assureur au mois de mars 2019 afin de convenir des taux applicables du 1^{er} juin 2019 au 30 mai 2020. Une faible augmentation globale de 0,5% a été convenue, notamment grâce à l'introduction de la substitution générique obligatoire.

■ Mise à jour de la brochure

Étant donné l'obligation d'introduire cette nouvelle règle de substitution, les travaux de mise à jour de la brochure d'assurance se sont poursuivis afin qu'elle inclue cette récente modification. Les travaux se poursuivront en 2020.

■ Autres activités

Au cours de l'année 2019, des représentants de l'A.P.E.S. ont également assisté à l'assemblée générale annuelle de SSQ Assurances et ont rencontré la nouvelle conseillère aux ventes attribuée au groupe des pharmaciens après qu'eut lieu une réorganisation interne au département des assurances collectives.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

34

Comités de formation

Le comité de formation et développement a été créé en vertu de l'Entente intervenue entre le MSSS et l'A.P.E.S. Il est placé sous la responsabilité de l'adjoint professionnel de l'Association et est formé d'un membre actif nommé par l'A.P.E.S., d'un membre du comité de formation continue et d'un représentant du MSSS qui agit à titre d'observateur. La coordonnatrice de la formation et des publications se joint à eux à titre d'invitée. Le budget annuel du comité provient du MSSS afin que des programmes de formation et de développement portant sur des sujets d'actualité puissent être accessibles gratuitement à tous les pharmaciens d'établissements ainsi qu'aux résidents membres de l'A.P.E.S.

Par ailleurs, le comité de formation continue de l'A.P.E.S. regroupe onze membres actifs en plus de la coordonnatrice de la formation et des publications. Il est responsable de l'organisation des activités de formation. Son mandat consiste à déterminer les besoins, à planifier, à coordonner et à réaliser les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux membres de l'A.P.E.S. selon les orientations fixées par le conseil d'administration. Il doit également explorer d'autres voies ou formules de formation et cibler de nouvelles clientèles.

Finalement, le comité de formation en gestion a pour mandat:

- d'organiser les activités de formation continue en gestion pour les membres gestionnaires de l'A.P.E.S.;
- de déterminer les besoins, de planifier, de coordonner et de réaliser les programmes d'éducation et de perfectionnement en gestion pour les membres de l'A.P.E.S.;
- de revoir la formule de la formation des chefs et de toute autre formation en gestion;
- d'organiser certaines des activités de formation dans le but d'attirer la relève aux postes de gestionnaire en pharmacie d'établissement.

Ce comité est composé d'au plus six membres actifs gestionnaires et de la coordonnatrice de la formation et des publications.

Activités de formation gratuites et réservées aux membres

Grâce au budget annuel dont dispose le comité de formation et de développement de l'A.P.E.S., le comité de formation continue a organisé trois journées de formation gratuites sur les thèmes suivants: médecine interne, cardiologie et oncologie. Cette année encore, la large participation à ces journées témoigne de l'intérêt des membres.

Afin de permettre à tous les membres d'obtenir des heures de formation gratuites, les conférences des journées de formation clinique ont été rendues disponibles sur le Web pour une diffusion en différé en mode autoapprentissage. Quinze unités de formation continue ont ainsi été offertes gratuitement aux membres.

Toujours grâce au budget provenant de l'Entente entre le MSSS et l'A.P.E.S., le comité de formation en gestion a pu offrir gratuitement une formation d'une journée sur le thème de l'appréciation de la contribution des employés. Limitée à 20 participants, la formation a été donnée à deux reprises en 2019 et deux autres dates sont prévues en 2020. Au terme de ces journées, 78 pharmaciens exerçant des fonctions de gestion auront bénéficié de cette activité et obtenu six unités de formation continue pour y avoir participé.

Activités de formation payantes

En plus de l'offre de formation gratuite, l'Association propose aux pharmaciens hospitaliers et communautaires des formations en webdiffusion en direct et en différé ainsi que des journées de formation payantes.

Webdiffusion en direct

En 2019, le comité de formation continue a présenté cinq soirées de formation en webdiffusion:

- Nouveautés en soins palliatifs;
- Nouveautés en VIH;
- Traitement de la dépression;
- Extravasation des médicaments non cytotoxiques;
- Traitement pharmacologique de l'épilepsie.

Ces présentations ont toutes été diffusées en différé environ un mois après la présentation en direct. Les membres peuvent obtenir des unités de formation continue en répondant à un questionnaire d'évaluation de l'apprentissage.

Bien que la participation à ces activités soit jugée satisfaisante, le comité de formation continue travaillera à augmenter la participation aux soirées de formation qui auront lieu la prochaine année.

Simulation clinique

En collaboration avec le centre d'apprentissage de l'Académie CHUM, l'A.P.E.S. a offert à ses membres un nouveau type de formation d'une journée, qui combinait conférences en matinée et mise en pratique de deux scénarios dans les laboratoires de

simulation clinique en après-midi. La formation portait sur le thème de l'antibiothérapie et 41 pharmaciens en ont bénéficié (30 ayant participé à la journée complète et 11 aux conférences du matin uniquement). Bien que l'activité ait été appréciée des participants, le coût relativement élevé et le nombre limité de participants pouvant y assister obligent l'A.P.E.S. à réévaluer la possibilité d'offrir à nouveau une telle formation à ses membres.

36

Partenariat avec l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec

Pour une deuxième année consécutive, l'A.P.E.S. et l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec ont présenté conjointement une journée de formation sur le thème *Le pharmacien en GMF-GMFU: un acteur indispensable*. Elle a connu un franc succès et réuni plus de 120 participants dans un hôtel de Québec. Une telle collaboration entre les deux associations est avantageuse tant pour les pharmaciens d'établissements que pour les pharmaciens communautaires, car elle leur procure un lieu d'échanges ainsi que l'occasion de créer des liens entre collègues de différents milieux de pratique. Cette collaboration se poursuivra en 2020.

Grand forum

Pour la première fois en 2019 se tenait le Grand Forum de l'A.P.E.S., le rendez-vous annuel de l'Association qui combine le colloque en gestion et le congrès. Sur le thème *Pharmacien 3D: défis, développement, devenir*, le programme a été construit pour favoriser les échanges autour des orientations

qui touchent la profession de pharmacien en établissement de santé et mettre en lumière des modèles de pratique variés et innovants.

En plus des conférences laissées au choix des membres, la séance d'affichage a permis de découvrir 54 projets de recherche, dont quatre ont été sélectionnés pour des présentations orales, une nouvelle formule appréciée des participants. La soirée Gala a été l'occasion de présenter les prix d'excellence, puis d'apprécier le talent du groupe musical Les Recyclés, composé entre autres de pharmaciens membres de l'A.P.E.S.

Les 278 participants présents à cette première édition, tenue les 28 et 29 mars au Château Frontenac, l'ont beaucoup appréciée. Madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, s'est adressée aux participants au dîner de clôture.

Partenariat avec l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie

À la suite de l'entente de collaboration intervenue entre l'A.P.E.S. et l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie, une première journée de formation destinée spécialement aux assistants techniques qui travaillent dans les établissements de santé a eu lieu le 14 septembre 2019 à Québec. C'est sur le thème *Collaborer pour mieux prévenir et intervenir* que se sont réunis quelques 150 participants pour échanger leurs points de vue et parfaire leurs connaissances. Cette formation a été grandement appréciée des participants. De ce fait, l'A.P.E.S. et l'AQATP tiendront conjointement une autre journée de formation à l'automne 2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

TABLEAU 6: Activités de formation continue de l'A.P.E.S. en 2019

Date		Thème	Lieu	# participants
15 février 2019	JFS	Médecine interne	Drummondville	133
28 février 2019	SF (\$)	Nouveautés en soins palliatifs	Webdiffusion	62
12 mars 2019	SF (\$)	VIH : mise à jour du traitement	Webdiffusion	22
3 mai 2019	JFS	Cardiologie	Québec	157
14 septembre 2019	JFS (\$)	ATP : Collaborer pour mieux prévenir et intervenir	Québec	155
18 septembre 2019	SF (\$)	Traitements de la dépression	Webdiffusion	50
24 septembre 2019	JFS	Démarche d'appréciation de la contribution	Montréal	20
4 octobre 2019	JFS (\$)	Le pharmacien en GMF-GMFU : un acteur indispensable	Québec	122
8 octobre 2019	JFS	Démarche d'appréciation de la contribution	Drummondville	20
22 octobre 2019	SF (\$)	Extravasation des médicaments non cytotoxiques	Webdiffusion	49
25 octobre 2019	JFS (\$)	Antibiothérapie et simulation clinique	Montréal	41
1 ^{er} novembre 2019	JFS	Oncologie	Trois-Rivières	148
27 novembre 2019	SF (\$)	Prise en charge pharmacologique de l'épilepsie	Webdiffusion	40

JFS: Journée de formation en salle (gratuite)

JFS (\$): Journée de formation en salle (payante)

SF (\$): Soirée de formation (payante)

37

Colloque étudiant

Cette année, la Faculté de pharmacie de l'Université Laval a à nouveau accueilli le Colloque étudiant pour les étudiants en pharmacie du premier cycle de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Cette 7^e édition s'est tenue le 21 septembre 2019 et a réuni plus de 145 personnes. Ce colloque a permis aux étudiants d'en apprendre davantage et d'échanger leurs points de vue sur le travail du pharmacien en établissement de santé. La popularité de cette activité et l'intérêt que les étudiants lui portent ne se démentent pas. La majorité des participants recommandent d'ailleurs à leurs collègues et amis de s'y inscrire. Le colloque étudiant de 2020 se tiendra en septembre à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Publications scientifiques

PHARMACTUEL

Publiée quatre fois par année, *Pharmactuel* est la revue internationale francophone de la pratique pharmaceutique en établissement de santé. Sa mission consiste à publier en langue française des articles scientifiques destinés aux pharmaciens et aux autres professionnels de la santé intéressés par la pratique pharmaceutique en établissement de santé. Quatre chroniques font l'objet d'une révision par les pairs. La revue est disponible exclusivement en ligne, sur le site www.pharmactuel.com.

La migration du site non sécurisé vers un site sécurisé a entraîné une perte des données statistiques entre décembre 2018 et juin 2019. Toutefois, les statistiques de la deuxième moitié de l'année

démontrent que le nombre de vues se maintient par rapport à 2018. *Pharmactuel* est également présent dans les médias sociaux Facebook et Twitter. Le nombre d'abonnés a augmenté respectivement de 13 % et de 10 % cette année.

En 2019, la rédactrice en chef et les rédactrices adjointes ont à nouveau offert des cours portant sur la rédaction aux pharmaciens résidents inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée de l'Université de Montréal et de l'Université Laval.

Afin d'améliorer la visibilité de *Pharmactuel*, le comité de rédaction a joint les associations étudiantes et de résidents en pharmacie au printemps et à l'été 2019, afin de mettre en place une procédure pour favoriser l'inscription des lecteurs étudiants. De plus, l'Université de Montréal a publié un article portant sur *Pharmactuel* dans son journal étudiant.

Poursuivant l'objectif de publier des articles variés et de qualité, le comité éditorial s'adjoint l'expertise de professionnels qualifiés et réputés dans leurs domaines respectifs, de même que d'universitaires ayant un parcours de recherche et de publication différent. La sollicitation d'auteurs demeure toutefois un défi pour certaines chroniques.

Enfin, comme chaque année, les articles publiés dans *Pharmactuel* en 2019 ont fait l'objet d'une évaluation pour l'obtention du prix France-Boulet. Trois membres du comité de rédaction du *Pharmactuel* et le gagnant de l'année précédente forment le comité de sélection pour ce prix, dont les critères d'évaluation sont la pertinence du sujet, le développement du sujet, la présentation ainsi que la qualité de l'article soumis.

GUIDE PRATIQUE DES SOINS PALLIATIFS, 5^e ÉDITION

Pour répondre à une demande de ses membres et des autres professionnels de la santé, l'A.P.E.S. a mis en vente, au début de l'année, une version papier du *Guide pratique des soins palliatifs*, 5^e édition. De plus, à la suite des commentaires qu'elle a reçus, l'A.P.E.S. a décidé de retirer du marché la version PDF. Toutefois, la version EPUB demeure offerte en plus de la version papier.

PRIX D'EXCELLENCE

■ Lauréats des prix d'excellence 2019

Au Grand Forum 2019, l'A.P.E.S. a souligné le travail exceptionnel de ses membres par la remise des prix d'excellence au cours de la soirée gala, le 28 mars 2019. Cette soirée a permis à l'Association de mettre en valeur et de reconnaître l'excellent travail accompli par les pharmaciens d'établissements de santé. La remise des prix a été suivie d'un repas et d'une soirée dansante.

39

TABLEAU 7: Lauréats 2019

Prix Roger Leblanc	Non attribué
Prix Julien Braun	Madame Charlie Li Lamoureux CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Prix Pierre-Paul Leblanc	Madame Maude Couture CHU de Québec–Université Laval
Prix France-Boulet pour le meilleur article de <i>Pharmactuel</i>	Monsieur Pierre Lemieux CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal <i>Nouveautés thérapeutiques pour le traitement du myélome multiple. Pharmactuel 2018;51(2):79-88.</i>
Prix d'excellence en pratique spécialisée	Monsieur Christopher Marquis CHU Sainte-Justine
Prix d'excellence pour la relève	Madame Fanny Courtemanche CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Prix d'excellence en innovation	Mesdames Brigitte Martin et Josianne Malo CHU Sainte-Justine

GROUPE DE TRAVAIL

► Groupe de travail sur les préparations stériles et les préparations magistrales non stériles

40

FONCTIONNEMENT DU GTPS

Mandat

Depuis sa création au printemps 2011, le Groupe de travail sur les préparations stériles (GTPS) réunit des pharmaciens experts dans la préparation de produits stériles non dangereux et dangereux. Son principal mandat est de soutenir les départements de pharmacie afin de les aider à se conformer aux normes 2014.01 et 2014.02 sur la préparation de produits stériles en pharmacie de l'OPQ et de mettre à la disposition de ses membres des outils et des modèles de politiques et procédures (P&P) qui tiennent compte des exigences des normes et des recommandations d'organismes reconnus. La concentration de l'expertise et le partage des documents et des outils produits ont permis de gagner globalement en efficience et d'accélérer la mise en application des normes. Il faut désormais assurer leur pérennité. Ces documents et outils servent de référence pour la formation, la standardisation des pratiques et l'évaluation du personnel affecté aux préparations stériles.

Composition

Le GTPS est composé de sept membres actifs provenant de divers établissements de santé auxquels se joignent, en fonction des expertises requises, des collaborateurs et des réviseurs scientifiques, y compris l'adjoint professionnel de l'A.P.E.S. Les membres du groupe de travail se sont réunis à sept reprises cette année. Vu la publication prochaine de la nouvelle édition du *Guide de prévention sur la manipulation sécuritaire des médicaments dangereux* de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) et la mise en application probable de la norme USP 800, les membres du GTPS souhaitaient s'adoindre un pharmacien possédant une expertise en oncologie, notamment pour les

soutenir dans la révision des outils et des P&P sur les produits dangereux. Monsieur Thomas Sullivan, pharmacien spécialisé en oncologie et pharmacien désigné au soutien du secteur de préparation des produits stériles dangereux à l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, s'est joint au groupe. Soulignons que les membres du GTPS sont tenus de respecter le Code d'éthique des membres de comités, groupes de travail et RPE de l'A.P.E.S.

Financement des travaux

En raison du caractère formatif et évaluatif des outils conçus par le GTPS, le comité de formation et de développement de l'A.P.E.S. a accepté de financer ces travaux par l'entremise du MSSS. Les outils et les P&P du GTPS demeurent parmi les plus consultés et appréciés des membres. L'A.P.E.S. tient à souligner encore une fois les efforts soutenus et la rigueur des membres du GTPS tout au long de l'année.

PRÉPARATIONS STÉRILES

Mise à jour des outils et des politiques et procédures

Le GTPS a la responsabilité d'assurer la pérennité des outils et des P&P publiés. À la suite de la publication, en novembre 2017, des addendas aux normes 2014.01 et 2014.02, 19 mises à jour de P&P ont été publiées en 2019. Des ajouts ont également été faits pour assurer une concordance avec les P&P rédigées relativement au volet non stérile. Entre 2011 et 2019, on a recensé 17 709 consultations des pages Web du GTPS, dont 3 504 en 2019 seulement. Cette affluence s'explique en partie par la publication, au début mars, de nouvelles capsules vidéos sur les techniques aseptiques et autres sujets. Rappelons que la boîte à outils du GTPS propose aux membres un total de 28 vidéos utiles pour tout programme d'orientation, d'évaluation et de formation continue du personnel affecté aux préparations stériles.

NOUVEAUX PROJETS

Le GTPS reste à l'affût des besoins des membres pour tout ce qui touche les préparations stériles dans le but d'y répondre, le cas échéant. De nouveaux projets de développement sont en cours d'évaluation pour l'année 2020.

FORMATION SUR LE CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL MICROBIOLOGIQUE

En octobre, les membres du GTPS ont reçu une première formation en contrôle environnemental microbiologique. Les objectifs de la formation visaient l'acquisition des connaissances dans ce domaine avec l'intention d'élaborer, le cas échéant, des outils pour les pharmaciens désignés au soutien.

41

PRÉPARATIONS MAGISTRALES NON STÉRILES

Le sous-groupe de travail *ad hoc* sur les préparations magistrales non stériles a été dissous en juin 2017 après avoir rempli son mandat. L'Association met à la disposition des membres des outils et des P&P adaptés aux exigences de la norme 2012.01 de l'OPQ sur les préparations magistrales non stériles en pharmacie. Entre 2017 et 2019, on a recensé 831 consultations des pages Web du volet non stérile, dont 147 en 2019.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PHARMACIENS DÉSIGNÉS AU SOUTIEN

En janvier 2018, le GTPS a mis en ligne une procédure d'évaluation des compétences des pharmaciens désignés au soutien, adaptée aux exigences des normes 2014.01 et 2014.02. Cette procédure s'adresse avant tout aux pharmaciens possédant déjà une expertise en préparation de produits stériles. Dans le but d'assurer la pérennité de la procédure autant pour les médicaments non dangereux

que dangereux, chaque pharmacien nouvellement évalué s'engage à se rendre disponible au moins une fois, gracieusement et après entente, pour agir à son tour à titre de pharmacien évaluateur auprès d'un collègue pharmacien. De cette façon, le renouvellement de la banque de pharmaciens évaluateurs est théoriquement assuré. Cette procédure gratuite suscite beaucoup d'intérêt au sein des départements de pharmacie.

Au 31 décembre 2019 :

- sept pharmaciens désignés au soutien ont obtenu une évaluation, dont trois pour les produits dangereux;
- dix pharmaciens évaluateurs étaient disponibles, dont trois pour les produits dangereux.

42

Collaborations

ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Guide de prévention sur la manipulation sécuritaire des médicaments dangereux

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales a sollicité l'A.P.E.S. pour commenter la version avant publication de la 2^e édition de son guide. En janvier, l'Association a transmis plus de 323 commentaires et suggestions avec le soutien du GTPS. Le groupe de travail de l'ASSTSAS mandaté pour revoir le *Guide* a beaucoup apprécié les commentaires qu'il a reçus. Il a retenu de nombreuses suggestions et précisé plusieurs points du *Guide* pour se conformer aux propositions de l'A.P.E.S. La publication de la nouvelle édition du *Guide* de l'ASSTSAS est repoussée au printemps 2020.

Norme CAN/CSA-Z316.6-14

La Canadian Standard Association (CSA) a révisé la norme CAN/CSA-Z316.6-14 qui concerne la protection du personnel contre les blessures liées à la manipulation des contenants pour objets coupants, tranchants et perforants. Dans ce contexte et sans avoir été directement sollicité par l'ASSTSAS, le GTPS a transmis en octobre des commentaires portant sur certains problèmes liés à l'utilisation des contenants rigides pour les déchets biomédicaux (jaunes), cytotoxiques (rouges) et pharmaceutiques (blancs).

Regroupement de pharmaciens experts en soins palliatifs

En décembre, le RPE en soins palliatifs a officiellement transmis à l'OPQ le document *Recommandations sur la DLU des médicaments reconditionnés en seringues pour une administration sous-cutanée dans un contexte de soins palliatifs et de fin de vie à domicile* (8 p.). Les recommandations concernent la norme 2014.01, et plus précisément la date limite d'utilisation (DLU) des seringues de médicaments sous-cutanés utilisées dans un contexte de soins palliatifs et de fin de vie à domicile. Les membres du GTPS ont été consultés à plus d'une reprise sur ce document, ce qui a permis aux auteurs de recueillir leur avis et d'y intégrer leurs suggestions.

Rayonnement

CONFÉRENCE ANNUELLE SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2019

La Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux a retenu le projet d'affiche du GTPS. Monsieur Denis Pelletier, avec le soutien de l'adjoint professionnel, a été invité à présenter l'affiche *Development of Standard Operating Procedures and tools for Compounded Sterile Preparations*, sous la formule interactive *Facilitated Poster Presentation*, à la Conférence annuelle sur la pratique professionnelle (CPP), qui s'est tenue à Toronto, du 2 au 5 février 2019. L'affiche a également été présentée lors du Grand Forum 2019 de l'Association. Le résumé de l'affiche a été publié dans le *Canadian Journal of Hospital Pharmacy* (CJHP 2019;72. p. 98) ainsi que dans *Pharmactuel* (Pharmactuel 2019;52. p. 145).

GRAND FORUM DE L'A.P.E.S. 2019

Deux membres du GTPS, mesdames Hélène Boyer et Josée Robillard, ont donné la conférence *Préparations stériles et non stériles | Où en êtes-vous ?* lors du Grand Forum de 2019 de l'A.P.E.S. qui s'est tenu en mars à Québec.

PUBLICATION D'UN ARTICLE

En décembre 2019, le GTPS publiait l'article de synthèse «*Normes de préparation de produits stériles en pharmacie au Québec*» dans le *Journal de Pharmacie Clinique*. Il s'agit de la deuxième publication du GTPS.

- Gobeil M, Boyer H, Robillard J, Lalonde FE, Pelletier D, Richer M, Lessard X, Forest JM. Normes de préparation de produits stériles en pharmacie au Québec. *J Pharm Clin* 2019;38(4):175-185. doi:10.1684/jpc.2019.0426

Membres du GTPS

Hélène Boyer, pharmacienne et coordonnatrice des secteurs de la préparation des produits stériles, Hôpital Anna-Laberge du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Jean-Marc Forest, pharmacien et responsable du secteur fabrication - volets stérile et non stérile, CHU Sainte-Justine.

François E. Lalonde, pharmacien et adjoint professionnel à la direction générale, A.P.E.S.

Xavier Lessard, pharmacien et coordonnateur au Service de soutien - courte durée, Hôpital de la Cité-de-la-Santé du CISSS de Laval.

Denis Pelletier, adjoint au chef, Hôpital général de Montréal, et pharmacien désigné au soutien du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux, Centre universitaire de santé McGill.

Josée Robillard, pharmacienne désignée au soutien du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux, Hôpital Pierre-Boucher du CISSS de la Montérégie-Est.

Thomas Sullivan, pharmacien désigné au soutien du secteur de la préparation des produits stériles dangereux, Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (entrée en fonction en octobre 2019).

REGROUPEMENTS DE PHARMACIENS EXPERTS ET GROUPES SPÉCIALISÉS DE L'A.P.E.S.

44

▼ Les RPE en 2019

L'A.P.E.S. compte actuellement six regroupements de pharmaciens experts (RPE) et un groupe spécialisé (GS) dans les secteurs de pratique suivants : gériatrie, infectiologie, maladies virales chroniques, néphrologie, psychiatrie, soins palliatifs et urgence. Les RPE et GS réunissent 130 pharmaciens experts, engagés et convaincus, qui ont travaillé cette année sur treize projets, dont quatre guides de pratique pour les pharmaciens qui pratiquent en infectiologie, en néphrologie, en psychiatrie et à l'urgence. Ils sont le reflet du dynamisme et de la pratique clinique d'avant-garde des pharmaciens d'établissements de santé. Ces RPE et GS agissent à titre de groupes consultatifs auprès du conseil d'administration de l'A.P.E.S. et d'organismes externes leur procurant une excellente visibilité.

▼ De nouveaux RPE à venir

Considérant les besoins croissants en matière d'expertise et de partage des connaissances, l'A.P.E.S. ne souhaite pas s'arrêter là. À la suite de la publication des *Recommandations sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé* en février 2018, l'Association souhaite encourager la création de nouveaux regroupements en 2020, notamment en cardiologie, en chirurgie, en soins intensifs et en transplantation. Nul doute que les RPE constituent un rouage important au sein de l'Association. Ils sont aussi la preuve d'une évolution de plus en plus spécialisée de la pratique des pharmaciens d'établissements.

Sommet des RPE 2019

Le 22 novembre dernier se tenait à Drummondville la troisième édition du Sommet des RPE, rencontre biennale qui vise à reconnaître la contribution des RPE de l'A.P.E.S. à l'évolution de la pratique pharmaceutique en établissement de santé. Le Sommet a offert également aux membres de l'Association l'occasion de parfaire leurs connaissances par la participation à des conférences sur des sujets aussi variés que pertinents. Cette activité fut couronnée de succès, puisque 151 participants ont pu assister à deux plénières et quatorze conférences sur des thèmes liés aux champs de pratique spécialisée des RPE. Forte du dynamisme de ses RPE et convaincue de leur caractère essentiel, l'Association envisage déjà la tenue d'une quatrième édition du Sommet des RPE à l'automne 2021.

Politique de fonctionnement des RPE

La *Politique de fonctionnement des RPE*, révisée en décembre 2018, prévoit que l'A.P.E.S. offre un soutien financier complet à la tenue des réunions et un budget pour la formation continue des membres des RPE. La politique demande que chaque RPE soumette au conseil d'administration une proposition de projet clinique ou administratif sur lequel le regroupement travaille en continu. Chaque RPE possède également une page Web sur le site de l'Association, où sont présentés les projets terminés, en cours et à venir. Soulignons que les membres des RPE sont tenus de respecter le *Code d'éthique des membres de comités, groupes de travail et RPE*.

Les RPE peuvent compter sur le soutien de l'Association par l'entremise de l'adjoint professionnel,

monsieur François E. Lalonde, et de l'adjointe administrative, madame Blandine Ceccarelli, pour l'ensemble de leurs activités et travaux.

RPE EN GÉRIATRIE

Nombre de membres: 19

Projets

- Guide de traitement de l'hypotension orthostatique en gériatrie (en cours de réalisation);
- Fiches sur cinq éléments clés à retenir sur une problématique gériatrique (en cours de réalisation).

Composition

Présidente: Madame Suzanne Gilbert, chef adjointe du Département de pharmacie (soins pharmaceutiques, enseignement, recherche et UOM) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Secrétaire: Monsieur James Hill, adjoint au chef du Département de pharmacie à l'Hôpital régional de Rimouski et au Centre hospitalier de La Mitis du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

RPE EN INFECTIOLOGIE

Nombre de membres: 23

Publication

Regroupement de pharmaciens experts en infectiologie. Ajustement posologique des antimicrobiens en insuffisance rénale. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2019. 22 p. [en ligne] apesquebec.org/antimicrobiens

Projets

- Critères d'évaluation de logiciels en antibiogouvernance (en cours de réalisation);
- Recommandations sur le rôle du pharmacien d'établissement en infectiologie (en cours de réalisation).

Composition

Président: Monsieur Jean-François Tessier, pharmacien à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont du

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (entrée en fonction en septembre 2019).

Secrétaire: Monsieur Jean-Philippe Lemieux, pharmacien à l'Hôpital de La Malbaie du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

GS EN MALADIES VIRALES CHRONIQUES

Nombre de membres: 10

Projet

Démarche de soins pharmaceutiques en établissement de santé pour les personnes vivant avec le VIH (en cours de réalisation).

46

Composition

Présidente: Madame Nancy Sheehan, pharmacienne au site Glen du Centre universitaire de santé McGill et professeure agrégée de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Secrétaire: Madame Katherine Mousseau, pharmacienne au site Glen du Centre universitaire de santé McGill.

RPE EN NÉPHROLOGIE

Nombre de membres: 16

Publication

Regroupement de pharmaciens experts en néphrologie. Rituximab pour les maladies rénales de l'adulte - Recommandations. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2019. 117 p. [en ligne] apesquebec.org/rituximab

Projet

Recommandations sur le rôle du pharmacien d'établissement en néphrologie (en cours de réalisation).

Composition

Présidente: Madame Pascale Robert, pharmacienne à l'Hôpital régional de Rimouski du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Secrétaire: Madame Nathalie Chenel, pharmacienne à l'Hôpital régional de Rimouski du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

RPE EN PSYCHIATRIE

Nombre de membres: 20

Projets

- Fiches sur la gestion des effets indésirables des médicaments psychotropes (en cours de réalisation);
- Recommandations sur le rôle du pharmacien d'établissement en santé mentale (en cours de réalisation).

Composition

Président: Monsieur Philippe Vincent, pharmacien à l'Hôpital de soins psychiatriques de l'Est-de-Montréal du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et professeur agrégé de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Secrétaire: Monsieur Vincent Dagenais-Beaulé, pharmacien à l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

RPE EN SOINS PALLIATIFS

Nombre de membres: 21

Publication

Regroupement de pharmaciens experts en soins palliatifs. DLU des médicaments reconditionnés en seringues pour une administration sous-cutanée dans un contexte de soins palliatifs et de fin de vie à domicile - Recommandations. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2019. 8 p.

Projet

Cannabis à des fins médicales: politique et procédure et outil clinique sur son utilisation (en cours de réalisation).

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Composition

Présidente: Madame Isabelle Beaulieu, pharmacienne à l'Hôtel-Dieu de Québec du CHU de Québec-Université Laval.

Secrétaire: Madame Esther Beaulieu, pharmacienne au Centre Paul-Gilbert - Centre d'hébergement de Charny du CISSS de Chaudière-Appalaches.

RPE D'URGENCE

Nombre de membres: 21

Projet

Recommandations sur le rôle du pharmacien d'urgence (en cours de réalisation).

Composition

Président: Monsieur Éric Villeneuve, pharmacien à l'Hôpital général de Montréal du Centre universitaire de santé McGill.

Secrétaire: Monsieur Pierre Olivier Monast, pharmacien au site Glen du Centre universitaire de santé McGill.

LES AUTRES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2019

48

▶ Stages d'étudiants en pharmacie de l'Université de Montréal et de l'Université Laval

En 2019, l'A.P.E.S. a accueilli quatre étudiants en pharmacie dans le cadre des stages d'apprentissage en milieu connexe (AMP) de l'Université Laval et à thématique optionnelle (STOP) de l'Université de Montréal. Lors de son passage à l'A.P.E.S., l'étudiant réalise un projet, tout en se familiarisant avec le fonctionnement de l'Association et avec le rôle des différents acteurs de la permanence. Les stages sont placés sous la supervision de madame Nathalie Marceau, conseillère aux affaires professionnelles.

Monsieur Nicolas Lahaie a réalisé une revue de la documentation scientifique portant sur l'identification des patients vulnérables. Monsieur Hugo Ricignuolo a évalué les besoins des départements de pharmacie en matière d'embauche des étudiants en pharmacie et produit des documents pour les soutenir. Mesdames Lauriann Gosselin et Catherine Boulet ont évalué l'offre de formation continue faite aux pharmaciens du Québec et mesuré le degré de satisfaction des pharmaciens d'établissements à propos de l'offre de l'A.P.E.S. Les stages portant sur la formation ont été réalisés en collaboration avec madame Christine Arsenault, coordonnatrice de la formation et des publications.

Les étudiants en pharmacie ainsi que les employés de la permanence de l'A.P.E.S. apprécient grandement ces stages à l'A.P.E.S.

Consultations

L'A.P.E.S. est régulièrement consultée pour commenter des documents produits par d'autres organisations, qui influenceront probablement la pratique de la pharmacie d'établissement. L'adjoint professionnel, la conseillère aux affaires professionnelles et les conseillères juridiques se sont chargés de faire les commentaires et suggestions. L'Association s'est adjoint la collaboration de pharmaciens experts des domaines concernés, y compris celle de membres de RPE et de groupes de travail.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Au cours de l'hiver et de l'été, l'A.P.E.S. a été sollicitée pour commenter le projet d'évaluation du programme *Alerte* de l'OPQ réalisé par l'Institut national de santé publique du Québec.

SANTÉ CANADA

En mai, l'A.P.E.S. a révisé le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur les stupéfiants, le Règlement sur les benzodiazépines et autres substances ciblées et le Règlement sur les aliments et drogues - Partie G*. En juillet 2019, l'A.P.E.S. a également commenté *Ébauche de lignes directrices à l'intention de l'industrie et des praticiens sur le Programme d'accès spécial (PAS) - médicaments*.

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

En août, l'Ordre des pharmaciens du Québec a sollicité les commentaires de l'A.P.E.S. relativement aux *Lignes directrices sur le traitement du trouble lié à l'usage d'opioïdes* ainsi que sur le *Guide d'exercice sur la vaccination par le pharmacien*.

ORGANISATION DE NORMES EN SANTÉ

En septembre, l'A.P.E.S. a commenté la norme HSO 5030:2019 sur la gestion des antimicrobiens.



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

4050, rue Molson, bureau 320
Montréal (Québec) H1Y 3N1

Téléphone : 514 286-0776
Télécopieur : 514 286-1081

www.apesquebec.org